



RAPPORT D'ACTIVITES

Année
2023



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU L'ASSISTE

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| CHIFFRES CLES 2023..... | 5 |
| BREVETS D'INVENTION | 7 |
| I. ACTIVITES DE DEPOT..... | 7 |
| II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE | 10 |
| III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION | 10 |
| SIGNES DISTINCTIFS..... | 13 |
| I. MARQUES..... | 13 |
| II. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS | 16 |
| III. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES | 18 |
| IV. NOMS COMMERCIAUX..... | 18 |
| REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE..... | 21 |
| I. CREATION DES ENTREPRISES..... | 21 |
| II. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES | 23 |
| III. PROCEDURES COLLECTIVES..... | 23 |
| IV. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE..... | 23 |
| ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION..... | 25 |
| I. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE | 25 |
| II. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATON..... | 26 |
| III. ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE . | 30 |
| IV. COOPERATION INTERNATIONNALE | 32 |
| V. CONSEILLERS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE | 39 |
| VI. SIMPLIFICATION DES FORMALITES ET DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES..... | 39 |
| VII. ACTIVITES LIEES A LA CREATION DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE | 39 |
| VIII. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE | 40 |
| IX. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION | 45 |

CHIFFRES CLES 2023

| Brevets d'invention | |
|--|------|
| Demandes de brevets | 2802 |
| Demande d'origine marocaine | 271 |
| Demandes internationales d'origine marocaine (PCT) | 44 |

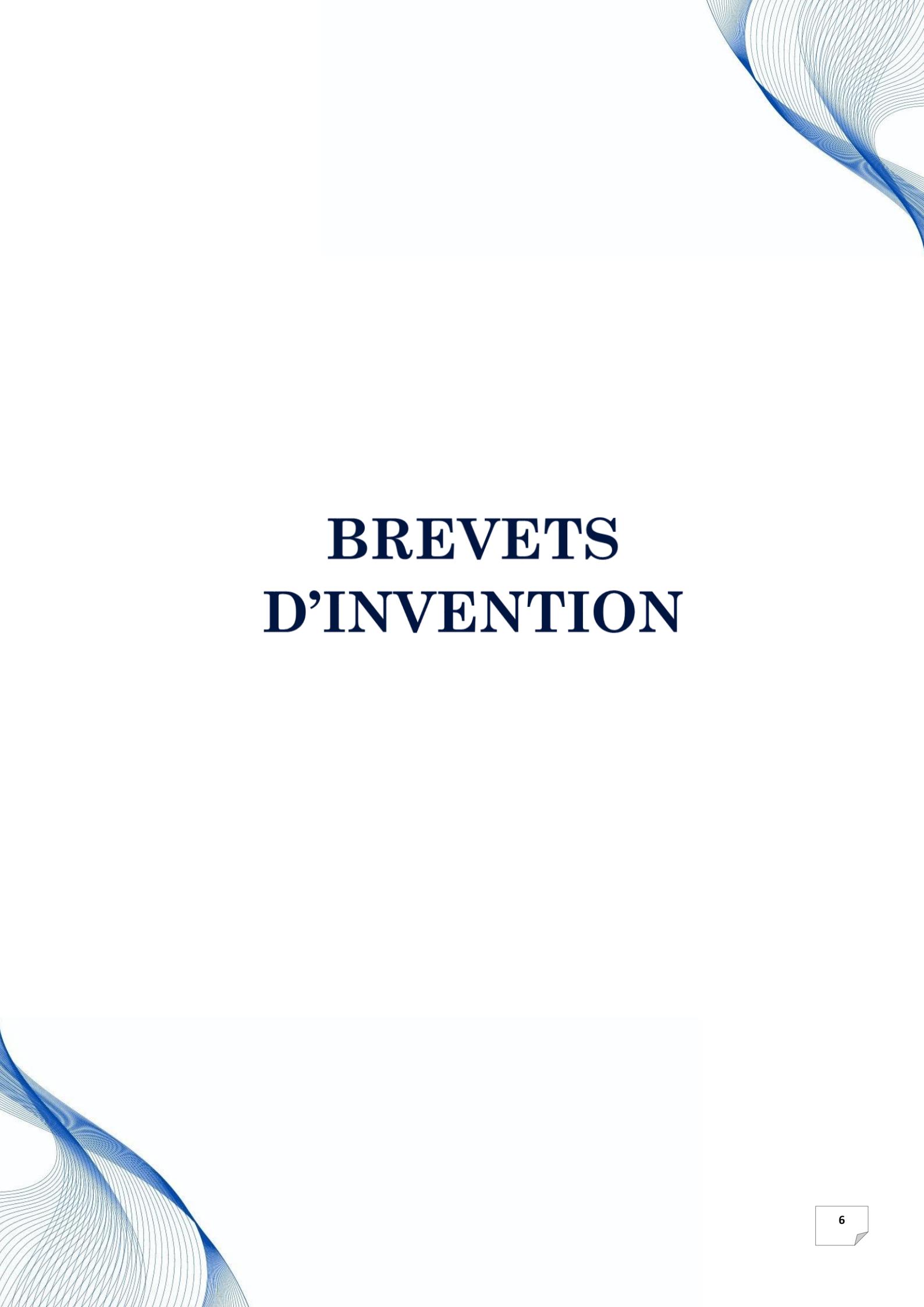
| Marques | |
|---|--------|
| Demandes de marques | 27 786 |
| Demande d'origine marocaine | 15 980 |
| Demandes internationales d'origine marocaine (Madrid) | 61 |

| Dessins et modèles industriels | |
|--|-------|
| Nombre de Dessins et Modèles | 5 561 |
| Dessins et Modèles d'origine marocaine | 4 544 |

| Noms commerciaux | |
|-------------------------------|---------|
| Certificats négatifs délivrés | 121 383 |
| Dénominations | 113 300 |
| Enseignes | 8 083 |

| Créations d'entreprises | |
|-------------------------|--------|
| | 93 666 |

| Services en ligne | |
|-----------------------|---------|
| Transactions en ligne | 259 213 |



BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION

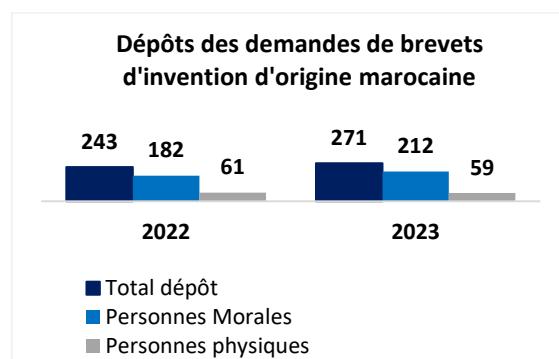
I. ACTIVITES DE DEPOT

1- DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION

Les dépôts de demandes de brevet d'invention d'origine marocaine ont connu une augmentation de 12 % au cours de l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

En revanche, les demandes de brevets d'invention provenant de l'étranger ont connu une baisse de 5% par rapport à l'année 2022, entraînant conséquemment une baisse de 4% des dépôts nationaux. Cette tendance baissière des demandes d'origine étrangère semble être étroitement associée à la mise en œuvre du système de brevet unitaire européen. L'adoption de ce nouveau cadre réglementaire a significativement influencé le processus de validation des brevets européens dans les pays de validation, y compris le Maroc.

2- DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE



Pendant l'année 2023, l'analyse des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, réparties selon les types de déposants,

montre que les demandes déposées par les personnes morales ont enregistré une augmentation 16 % par rapport à l'année 2022.

Quant à ceux provenant des personnes physiques, ils ont baissé de 3%.

A. Evolution des dépôts des demandes de brevets par type de déposant

| | 2022 | 2023 |
|-----------------------|------------|------------|
| Personnes Physiques* | 61 | 59 |
| Universités* | 154 | 156 |
| Entreprises* | 37 | 41 |
| Centres de recherche* | 20 | 15 |
| Total des dépôts | 243 | 271 |

* En tenant compte des co-déposants

L'analyse des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, répartie selon les types de déposants, montre que les demandes déposées par les entreprises ont connu une augmentation de 11%, quant à ceux émanant des centres de recherche ont enregistré une baisse de 25% par rapport à l'année 2022.

B. Répartition des dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine 2023 par domaine technologique

L'analyse de la répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par domaine technologique au cours de cette période de l'année 2023 fait ressortir que 35% des demandes de brevet déposées concernent le domaine de la chimie, biotechnologie et pharmacie, 35% le domaine de l'électricité, électronique, Télécommunication et TIC et 30% le domaine de la mécanique, énergétique et green-Tech.

| Chimie biotechnologie pharmacie | |
|------------------------------------|----|
| Chimie alimentaire | 6% |
| Chimie de base | 2% |
| Chimie fine organique | 2% |
| Chimie macromoléculaire, polymères | 2% |
| Écotechnologie | 8% |
| Génie chimique | 5% |
| Matériaux, métallurgie | 3% |
| Produits pharmaceutiques | 2% |
| Technique de surface, revêtement | 5% |

35 %

| Électricité, électronique, Télécoms et TIC | |
|---|-----|
| Communication numérique | 10% |
| Informatique | 12% |
| Machines et appareils électriques, énergie électrique | 2% |
| Techniques audiovisuelles | 6% |
| Télécommunications | 2% |
| Mobilier, jeux | 1% |
| Dispositifs de commande | 2% |

35 %

| Mécanique, énergétique et green-Tech | |
|--|-----|
| Autres machines spéciales | 12% |
| Éléments mécaniques | 2% |
| Machines à fabriquer du papier et des textiles | 1% |
| Manutention | 3% |
| Moteurs, pompes, turbines | 3% |
| Procédés et appareils thermiques | 3% |
| Génie civil | 6% |

30 %

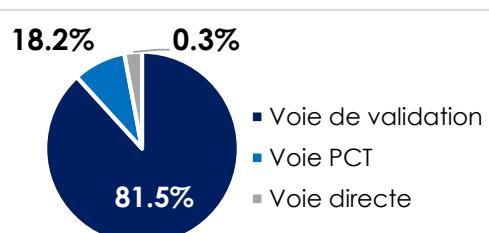
3- DEPOTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ETRANGERE

A. Dépôts d'origine étrangère par voie de dépôt

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|
| Voie Internationale (PCT) | 217 | 122 | 113 | 201 | 235 |
| Voie Nationale (Priorité) | 9 | 13 | 11 | 9 | 10 |
| Voie de Validation | 2312 | 2173 | 2424 | 2460 | 2286 |
| Total Dépôts | 2538 | 2308 | 2548 | 2670 | 2531 |

Au cours des cinq dernières années, la tendance dominante en matière de dépôt de brevets s'est concentrée sur la voie de validation. Cependant, un changement remarquable s'est produit durant l'année 2023, où une reprise notable en faveur de la voie du Traité de Coopération en matière de Brevets (PCT).

B. Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par voie de dépôt



La répartition des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère montre la prédominance des demandes de brevet déposées par la voie de validation avec une part de 81.5 %, suivie par les entrées en phase nationale selon le PCT avec une part de 18.2%. Cependant les demandes de brevets d'invention déposées selon la voie de priorité ne représentent que 0.3% du total des dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère.

C. Les dix principaux pays déposants 2023

| Rang | Pays | Pourcentage |
|-------------------|-------------|-------------|
| 1 ^{er} | ETATS-UNIS | 32% |
| 2 ^{ème} | FRANCE | 10% |
| 3 ^{ème} | CHINE | 9% |
| 4 ^{ème} | SUISSE | 7% |
| 5 ^{ème} | ITALIE | 5% |
| 6 ^{ème} | BELGIQUE | 4% |
| 7 ^{ème} | ALLEMAGNE | 4% |
| 8 ^{ème} | DANEMARK | 4% |
| 9 ^{ème} | JAPON | 3% |
| 10 ^{ème} | ROYAUME-UNI | 3% |

Au cours de l'année 2023, les États-Unis d'Amérique représente le principal pays déposant avec le plus grand nombre de demandes de brevets d'origine étrangère déposées, avec une part de 32%. Les dépôts français viennent en 2^{ème} position avec une part de 10% et les déposants chinois arrivent en 3^{ème} position avec une part de 9%.

D. Répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique

L'analyse de la répartition des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine étrangère par domaine technologique fait ressortir que 74% des demandes de brevet déposées concernent le domaine de la chimie, biotechnologie et pharmacie, suivi par le domaine de la mécanique, l'énergétique et le green-Tech avec une part de 9 % et ensuite le domaine de l'électricité, électronique, Télécommunication et TIC avec une part de 17%.

| Chimie biotechnologie pharmacie | |
|------------------------------------|-----|
| Biotechnologie | 13% |
| Chimie alimentaire | 1% |
| Chimie de base | 3% |
| Chimie fine organique | 14% |
| Chimie macromoléculaire, polymères | 1% |
| Écotechnologie | 1% |
| Génie chimique | 4% |
| Matériaux, métallurgie | 4% |
| Produits pharmaceutiques | 32% |
| Technique de surface, revêtement | 1% |

| Electricité, électronique, Télécoms et TIC | |
|---|------|
| Communication numérique | 0.3% |
| Informatique | 0.7% |
| Machines et appareils électriques, énergie électrique | 4% |
| Télécommunications | 0.2% |
| Mobilier, jeux | 0.8% |

| | |
|--|----|
| Dispositifs de commande | 2% |
| Autres biens de consommation | 1% |
| Mécanique, énergétique et green-Tech | |
| Autres machines spéciales | 3% |
| Éléments mécaniques | 1% |
| Machines-outils | 1% |
| Machines à fabriquer du papier et des textiles | 2% |
| Manutention | 1% |
| Moteurs, pompes, turbines | 3% |
| Procédés et appareils thermiques | 1% |
| Génie civil | 3% |

4- DEPOTS A L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

A. Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (MAROC PAYS D'ORIGINE)

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------|------|------|------|------|------|
| Nombre de dépôt | 28 | 33 | 54 | 35 | 44 |

Le nombre des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine déposées auprès de l'OMPIC en tant qu'office récepteur et reçues par le Bureau International selon le système du PCT a enregistré une augmentation de 26 % au cours de l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

La répartition des demandes déposées selon le système de PCT par nature de déposant montre que 68% de ces demandes ont été déposées par des personnes morales (19 dépôts des universités, 2 dépôts d'un centre de recherche et 9 dépôt des entreprises), tandis que celles effectuées par des personnes physiques représentent 32% du total des dépôts.

5- LES OPERATIONS POSTERIEURES

L'OMPIC a enregistré, au cours de l'année 2023, 83 opérations affectant

la propriété ou la jouissance des droits et 37 opérations de changement portant sur l'identité du propriétaire. Il est à noter que la totalité de ces opérations concerne les demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

| Nature de l'opération | Nombre d'opérations |
|---|---------------------|
| Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits | |
| Cession totale | 61 |
| Cession partielle | 2 |
| Fusion ou absorption | 20 |
| Changements portant sur l'identité du propriétaire | |
| Changement de nom | 22 |
| Changement d'adresse | 11 |
| Changement de nom et d'adresse | 4 |
| Total des opérations postérieures | 120 |

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

L'OMPIC a réalisé, au cours de l'année 2023, 669 rapports de recherche avec opinion sur la brevetabilité, contre 641 effectués au cours de la même période de 2022 ce qui représente une augmentation de 4%.

| Rapport de recherches (RR) réalisés au cours de l'année 2023 | | | |
|--|---------------------|---------------------|------------|
| Demandes | d'origine marocaine | d'origine étrangère | Total RR |
| RR préliminaire avec opinion sur la brevetabilité | 240 | 192 | 432 |
| RR définitif avec opinion sur la brevetabilité | 134 | 103 | 237 |
| Total des RR avec opinion sur la brevetabilité | 374 | 295 | 669 |

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

| Critères de Pertinence | Demande d'origine marocaine | | Demande d'origine étrangère | |
|---|-----------------------------|------|-----------------------------|------|
| | 2023 | 2022 | 2023 | 2022 |
| Nouveauté et activité inventive | 36% | 33% | 64% | 47% |
| Nouveauté et absence d'activité inventive | 46% | 48% | 36% | 28% |
| Absence de nouveauté et d'activité inventive | 18% | 19% | 0% | 26% |

L'analyse des critères de pertinence des demandes de brevets d'invention montre que 43 % des demandes examinées en 2023 (d'origine marocaine et étrangère) présentent un caractère nouveau et inventif.

Il est à noter qu'environ 36% des déposants exercent leur droit, stipulé par l'article 43.1 de la loi 17-97, consistant à modifier les revendications initialement déposées et/ou soumettre des observations suite à la notification du rapport de recherche préliminaire avec opinion sur la brevetabilité. Ceci permet d'augmenter le pourcentage des demandes qui présentent un caractère nouveau et inventif.

III. PUBLICATION ET DELIVRANCE DES BREVETS D'INVENTION

1- PUBLICATIONS DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'année 2023, l'OMPIC a publié 3208 demandes de brevet d'invention et 612 brevets d'invention sur le serveur de publication marocain des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma> et sont consultables via le service d'information du registre national des brevets

<https://patentregister.ompic.ma>.

| Type de publication | Définition | 2023 |
|---------------------|---|------|
| A1 | Publication de la demande de brevet avec rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité | 3208 |
| A2 | Publication de la demande de brevet seulement | 0 |
| A3 | Publication du rapport de recherche et opinion sur la brevetabilité seulement | 0 |
| B1 | Publication du Brevet délivré | 582 |
| B2 | Publication du Brevet délivré modifié | 30 |

Ces publications sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (<http://www.arabpat.com/>).

2- MAINTIEN EN VIGUEUR DES BREVETS D'INVENTION

Les brevets d'invention sont délivrés pour une durée de 20 ans, pendant laquelle des droits exigibles pour les maintenir en vigueur, doivent être acquittés pour les années qui suivent celle au cours de laquelle ils ont été délivrés.

| 2023 | |
|------------------------|------|
| Annuités payées | 4011 |
| Déchéance | 330 |



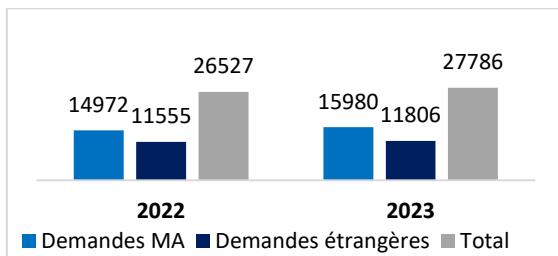
SIGNES DISTINCTIFS

SIGNES DISTINCTIFS

I. MARQUES

1- DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES

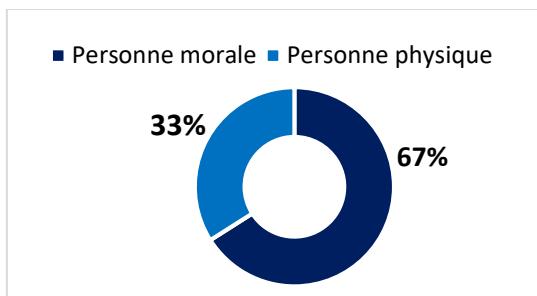
A. Demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine et étrangère (nouvelles et renouvelées)



En 2023, l'activité de dépôt de marques a connu le dépôt de 18 068 demandes d'enregistrement et 9718 renouvellements. Le total des demandes d'enregistrement comprend les demandes nationales déposées directement au Maroc auprès de l'OMPIC (13606 demandes en 2023) et les demandes internationales désignant le Maroc en vertu du Système de Madrid (4462 désignations en 2023).

Les nouvelles demandes d'origine marocaine représentent 65% du total des demandes d'enregistrement tandis que les marques renouvelées d'origine marocaine représentent 25% du total des marques renouvelées.

B. Répartition des nouvelles demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine par nature de déposant



Au cours de l'année 2023, l'OMPIC a reçu 7816 nouvelles demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine déposées par des personnes morales et 3884 demandes effectuées par des personnes physiques.

C. Répartition des nouvelles demandes d'enregistrement de marques marocaines par type de signe

| Type de signe | Part en 2023 |
|-----------------|--------------|
| Mixte | 78% |
| Dénominalif | 20.5% |
| Figuratif | 1,16% |
| Tridimensionnel | 0,26% |

En 2023, la forme mixte combinant des éléments verbaux et des éléments figuratifs demeure la forme la plus déposée par les marocains avec une part de 78% du total des demandes, suivie par les signes dénominalifs avec une part de 20.5% et en dernier lieu, les formes figuratives et tridimensionnelles avec respectivement 1,16% et 0,26% du total des dépôts.

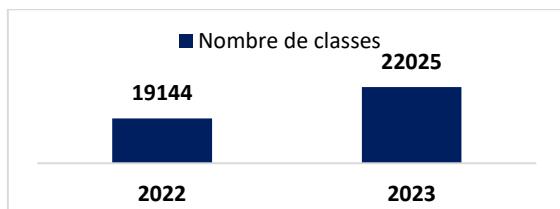
D. Les cinq premières classes les plus désignées dans les nouvelles demandes d'enregistrement de marques d'origine marocaine

Le classement des cinq premières classes les plus désignées dans les demandes marocaines en 2023 n'a pas changé. La classe 3 relative notamment aux produits cosmétiques et aux préparations non médicamenteuses occupe toujours la première place avec une part de 19%, suivie des classes 5 et 30 avec des parts respectives de 15% et 14%.

| Classe de Nice | Intitulé de classe | Part 2023 |
|----------------|---|-----------|
| Code 3 | Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons non médicamenteux; produits de parfumerie, huiles essentielles, | 19% |

| | | | |
|---------|--|--------------------------|--|
| | cosmétiques médicamenteux, lotions médicamenteuses pour cheveux; dentifrices médicamenteux. | non non les non | |
| Code 5 | Produits pharmaceutiques, préparations médicales et vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; aliments et substances diététiques à usage médical ou vétérinaire, aliments pour bébés; compléments alimentaires pour êtres humains et animaux; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; produits pour la destruction d'animaux nuisibles; fongicides, herbicides. | 15% | |
| Code 30 | Café, thé, cacao et succédanés du café; riz; tapioca et sagou; farines et préparations faites de céréales; pain, pâtisseries et confiseries; glaces alimentaires; sucre, miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel; moutarde; vinaigre, sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir. | 14% | |
| Code 35 | Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau. | 13% | |
| Code 41 | Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles. | 10% | |

E. Nombre de classes désignées dans les nouvelles demandes de marques d'origine marocaine



La moyenne des classes désignées dans les demandes d'origine marocaine (selon la classification de Nice) en 2023 reste identique à celles des années antérieures soit environ 2 classes.

Il est à souligner que le Maroc adopte un système multi-classes permettant le dépôt d'une demande d'enregistrement en désignant des

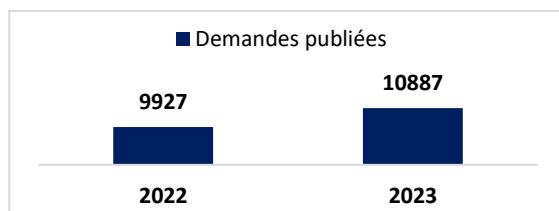
produits et/ou services appartenant à plusieurs classes.

F. Répartition des nouvelles demandes nationales par lieu de dépôt

| Lieu de dépôt | Nombre de marques |
|---------------------------|-------------------|
| Directinfo | 9758 |
| Casablanca-Settat | 1350 |
| Rabat-Salé-Kénitra | 123 |
| L'Oriental | 110 |
| Fès-Meknès | 65 |
| Guelmim-Oued Noun | 64 |
| Tanger-Tetouan-Al Hoceima | 17 |
| Marrakech-Safi | 12 |

Au cours de l'année 2023, les demandes d'enregistrement de marques effectuées en ligne via la plateforme www.directompic.ma représentent une part de 83% de l'ensemble des demandes de marques déposées par voie nationale. En deuxième position vient la région de Casablanca-Settat avec une part d'environ 11.5% des demandes, suivie en 3ème position par la région de Rabat-Salé -Kénitra.

2- PUBLICATION DES NOUVELLES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE MARQUES MAROCAINES

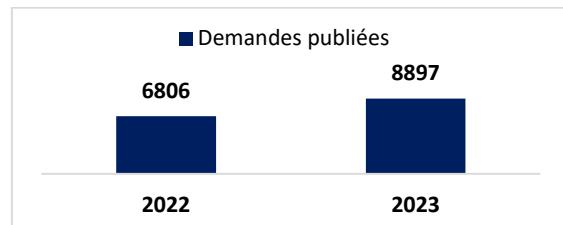


Les demandes d'enregistrement de marques marocaines publiées en 2023 sont de 10887 contre 9927 en 2022 avec une évolution de 10%.

Il est à noter que la publication concerne les demandes d'enregistrement de marques régulières n'ayant pas fait l'objet de rejet à l'issue de l'examen pour motifs absolus ni de retrait et se fait deux fois par mois au niveau du catalogue officiel des marques disponible via le

lien :
<http://www.ompic.ma/fr/content/catalogue-officiel-des-marques>.

3- ENREGISTREMENT DE MARQUES



Le nombre des marques d'origine marocaine enregistrées en 2023 sont de 8 897.

4- MARQUES INTERNATIONALES SELON LE SYSTEME DE MADRID (MAROC PAYS D'ORIGINE)

| | 2022 | 2023 |
|---------------------------|------|------|
| Demandes d'enregistrement | 72 | 61 |

En 2023, le nombre des demandes d'origine marocaine ayant revendiqué la protection au niveau international via le Système de Madrid est de 61 demandes contre 72 en 2022, soit une baisse importante de 25%.

5- OPERATIONS POSTERIEURES PORTANT SUR LES MARQUES

| Opérations postérieures | Nature de l'opération | 2023 |
|---|---------------------------|------|
| Opérations affectant la propriété ou la jouissance des droits | Cession totale | 486 |
| | Cession partielle | 13 |
| | fusion | 30 |
| | Absorption | 5 |
| | Transmission par héritage | 1 |
| | Licence exclusive | 3 |
| | Licence non exclusive | 3 |
| | Retrait | 84 |
| | Renonciation | 53 |
| | Total | 1097 |

Durant l'année 2023, l'OMPIC a inscrit au Registre National des Marques 1097 opérations postérieures contre 910 pour l'année 2022.

Les opérations affectant la jouissance des droits représentent une part de 62% du total des opérations reçues au cours de l'année 2023, soit 678 opérations. Les opérations relatives aux changements portant sur l'identité du titulaire représentent 38% soit 420 opérations.

Le total des marques, qui ont fait l'objet des inscriptions modifiant, transmettant ou affectant le droit, s'élève à 2658 marques, avec une moyenne de **2 titres par demande d'inscription**. A noter que la cession totale est l'acte affectant la jouissance le plus en vue avec 486 opérations.

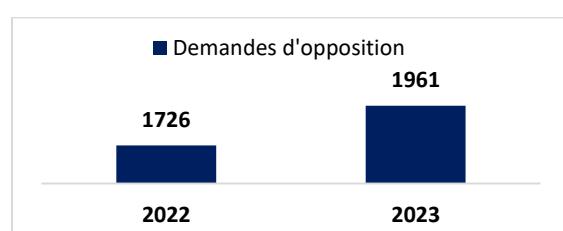
Délivrance de documents officiels :

L'OMPIC a délivré au cours de l'année 2023, 1541 documents officiels relatifs aux marques répartis comme suit :

- 914 copies officielles des marques nationales ;
- 509 attestations des marques internationales ;
- 118 extraits de registres.

6- OPPOSITIONS

A. EVOLUTION DES OPPOSITIONS SUR L'ENREGISTREMENT DES MARQUES



L'OMPIC a reçu au cours de l'année 2023, 1961 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre 1726 pour l'année 2022, soit une augmentation de 14 %.

Top classe des oppositions

Les classes qui font l'objet de plus de demandes d'opposition sont celles portant principalement sur les produits cosmétiques, les détergents, les

produits agroalimentaires, et les produits pharmaceutiques.

| Classe de Nice | 2022 | 2023 |
|----------------|------|------|
| 3 | 337 | 496 |
| 30 | 394 | 434 |
| 5 | 270 | 310 |
| 29 | 184 | 175 |
| 35 | 160 | 167 |

B. Analyse des oppositions selon les parties concernées

Demande de marque objets d'oppositions

Durant l'année 2023, 1259 demandes d'opposition ont été formulées à l'encontre des demandes d'enregistrement de marque déposées via la voie nationale contre 966 en 2022. Ces demandes d'enregistrement nationales constituent ainsi 64% des demandes objets des oppositions.

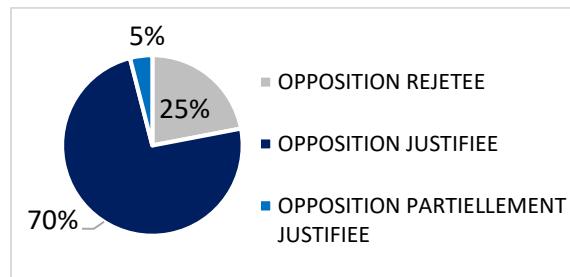
Concernant les marques internationales désignant le Maroc, 137 demandes ont fait l'objet d'oppositions contre 227 en 2022, soit 12% des demandes d'enregistrement des marques internationales.

Nature du droit antérieur

| Décision opposition | 2022 | 2023 |
|--|------|------|
| L'opposition est justifiée | 1271 | 1227 |
| L'opposition est rejetée | 474 | 434 |
| L'opposition est partiellement justifiée | 50 | 93 |

Durant l'année 2023, l'OMPIC a rendu 1754 décisions contre 1795 en 2022, soit 2 % de moins par rapport à 2022.

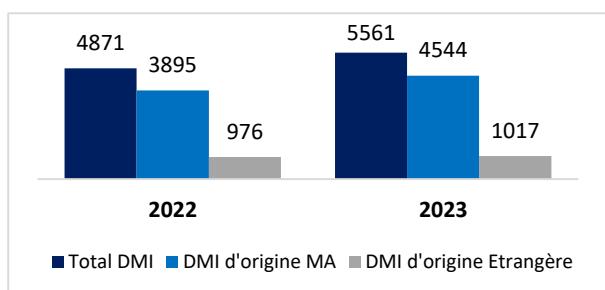
Les décisions justifiant les oppositions représentent 70 % (contre 71 % en 2022) de l'ensemble des décisions rendues, 25 % des décisions ont rejeté les oppositions (contre 26 % en 2022) tandis que 5 % des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées. (Enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).



II. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1- DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

A. Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes d'enregistrement d'origine marocaine et étrangère



Le nombre de dessins et modèles industriels contenus dans les demandes d'enregistrement déposées durant l'année 2023 a enregistré une hausse de 14% avec 5561 dessins et modèles contre 4871 en 2022.

Sur les 5561 dessins et modèles, 82% ont été déposés par des déposants marocains.

La moyenne des dessins et modèles est de 5 pour chaque demande d'enregistrement. Cette moyenne a évolué positivement : elle comptait 4 dessins et modèles par demande en 2022.

B. Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels d'origine marocaine par type du déposant

| | 2022 | 2023 |
|-------------------|-------|------|
| Personne Morale | 77.4% | 82% |
| Personne Physique | 22.6% | 18% |

Pendant L'année 2023, environ 82% des demandes d'origine marocaine ont été déposées par des personnes morales avec un total de 835 demandes, ce qui constitue une hausse d'environ de 4.6% par rapport à l'année 2022, contre 180 demandes déposées par des personnes physiques.

C. Les cinq premières classes de la classification de Locarno les plus désignées dans les dessins et modèles industriels d'origine marocaine

| N° classe | Désignation | Part 2023 |
|-----------|---|-----------|
| 09 | Emballages et récipients pour le transport des marchandises | 38% |
| 25 | Constructions et éléments de construction | 15% |
| 02 | Articles d'habillement et mercerie | 7% |
| 11 | Objet d'ornement | 5% |
| 06 | Ameublement | 5% |

Le top 5 des classes les plus désignées par les marocains conformément à la classification de Locarno montre que la classe 9 est en tête du classement avec une part de 38%, suivie de la classe 25 avec 15% et de la classe 2 avec 7%.

D. Répartition des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels (voie nationale) par lieu de dépôt

| Lieu de dépôt | Part 2023 |
|---|-----------|
| En ligne | 76% |
| Casablanca-Settat | 22% |
| L'oriental | 1% |
| Marrakech-Safi | 0.5% |
| Autres (Tanger-Tetouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra), Fes-Meknès) | 0.5% |

Les demandes déposées en ligne via la plateforme www.directompic.ma occupent toujours la 1^{ère} place avec une part de 76% dans la répartition des demandes nationales par voie de dépôt.

Pour les dépôts physiques, la région de Casablanca-Settat arrive en première position, avec une part de 22% des demandes, suivie de la région de l'Oriental et de Marrakech-Safi avec respectivement 1% et 0.5%. Le reste des régions ne dépasse pas 0.5%.

2- RENOUVELLEMENTS DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Nombre de dessins et modèles industriels dans les demandes de renouvellement d'origine marocaine et étrangère (voie nationale + voie internationale)

| | Total DMI | DMI dans les demandes marocaines | DMI dans les demandes étrangères |
|------|-----------|----------------------------------|----------------------------------|
| 2022 | 3788 | 1184 | 2906 |
| 2023 | 4029 | 1152 | 3129 |

Les dessins et modèles des demandes de renouvellement déposées en 2023 sont de 4029, soit une hausse de 6.4% par rapport à 2022.

3- OPÉRATIONS PORTANT SUR LES DESSINS ET MODÈLES

| Opérations postérieures | Nature de l'opération | 2022 | 2023 |
|--|-----------------------------------|------|------|
| Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits | Cession totale | 5 | 7 |
| | Renonciation | 4 | 6 |
| | Licence non exclusive | 0 | 0 |
| Changement portant sur l'identité du propriétaire | Changement de nom et/ou d'adresse | 4 | 4 |
| | Total | 13 | 17 |

L'OMPIC a inscrit au registre national des dessins et modèles industriels au cours de l'année 2023, 7 cession totale à l'égard des dessins et modèles

marocains, 6 renonciations et 4 changements portant sur l'identité du propriétaire.

4- DESSINS ET MODELES

INTERNATIONAUX SELON LE SYSTEME DE LA HAYE (MAROC PAYS DU TITULAIRE)

| | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Demandes d'enregistrement international | 1 | 3 |
| Nombre de dessins et modèles | 18 | 18 |
| Demandes de renouvellement international | 1 | - |

En 2023, le Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reçu 3 demandes d'origine marocaine d'enregistrement de dessins et modèles au niveau international selon le Système de La Haye. Les deux demandes comportent au total 18 dessins ou modèles industriels.

III. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

L'année 2023 a connu l'enregistrement au Registre National des IG/AO tenu par l'OMPIC, de 6 indications géographiques (I.G.), il s'agit de :

- L'indication géographique " Cumin El Mangoub",
- L'indication géographique "Menthe Lbrouje",
- L'indication géographique "Huile d'Olive Oasis Skoura ",
- L'indication géographique "Figue séchée El Quoti Labiad Ouezzane",
- L'indication géographique "Huile d'Olive Guerrouane",
- L'indication géographique "Huile d'Olive Essaouira Mogador".

IV. NOMS COMMERCIAUX

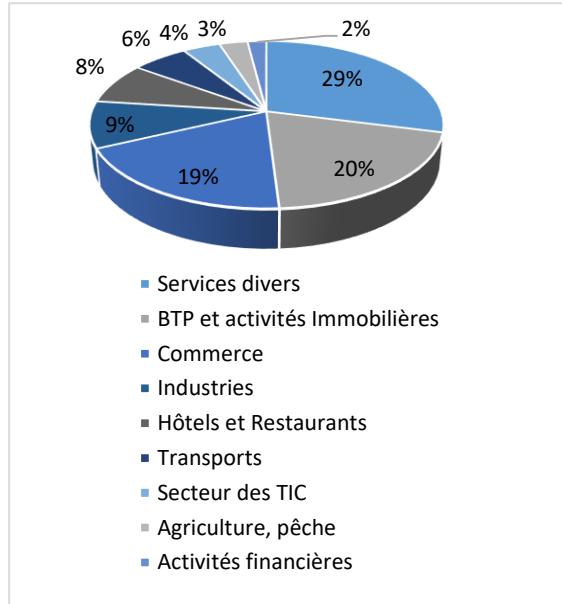
1- DELIVRANCE DES CERTIFICATS NEGATIFS

| | Certificats négatifs délivrés | Dénominations | Enseignes |
|------|-------------------------------|---------------|-----------|
| 2022 | 118 622 | 109 947 | 8 675 |
| 2023 | 121 383 | 113 300 | 8 083 |

En 2023, le nombre de certificats négatifs délivrés a augmenté de 2% par rapport à l'année précédente, passant de 118 622 en 2022 à 121 383 en 2023.

93% des certificats négatifs délivrés reviennent aux personnes morales, soit 113 300 certificats, enregistrant une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente. Quant aux enseignes, elles ne représentent que 7% du total des certificats délivrés, avec un total de 8 083 certificats.

2- REPARTITION SECTORIELLE



En 2023, les secteurs « Services divers », « BTP et activités immobilières », et « Commerce », représentent 68% des intentions de créations, avec des parts respectives de 29%, 20 %, et 19%.

1- REPARTITION REGIONALE

| Région | Part en % |
|---------------------------|--------------|
| Casablanca-Settat | 35.8% |
| Rabat-Salé-Kénitra | 15.1% |
| Marrakech-Safi | 12.2% |
| Tanger-Tétouan-Al Hoceima | 11.4% |
| Fés-Meknès | 6.6% |
| Souss-Massa | 6.6% |
| L'Oriental | 3.7% |
| Laâyoune-Sakia El Hamra | 2.5% |
| Béni Mellal-Khénifra | 2.5% |
| Drâa-Tafilalet | 1.6% |
| Dakhla-Oued Ed-Dahab | 1.6% |
| Guelmim-Oued Noun | 0.4% |

| Nature de l'opération postérieure | 2023 |
|---|-------|
| Modifications des données des certificats négatifs | 4 887 |
| Demandes de prolongation de la durée de réservation des noms commerciaux | 3 710 |
| Modifications de dénomination après immatriculation au registre de commerce | 3 150 |
| Modifications de l'activité après immatriculation au registre de commerce | 91 |

Concernant la répartition régionale, la région de Casablanca - Settat est en tête avec 43 417 certificats négatifs délivrés, représentant 35,8% du total, suivie par Rabat - Salé – Kénitra (8 337). La 3ème position revient à la région Marrakech - Safi (14 754) suivie de Tanger - Tétouan - Al Hoceima (13 835).

Les principales évolutions enregistrées en 2023 par rapport à l'année 2022 se présentent comme suit :

- +9,4% au niveau de la région Marrakech - Safi ;
- +5% au niveau des régions de Casablanca -Settat et Tanger - Tétouan - Al Hoceima.

2- OPERATIONS POSTERIEURES RELATIVES AUX NOMS COMMERCIAUX

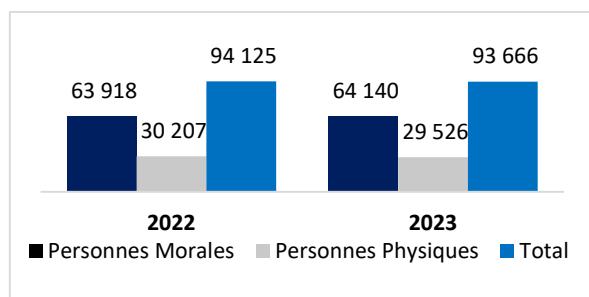
En 2023, l'OMPIC a reçu 11 838 opérations postérieures réparties comme suit :



REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

I. CREATION DES ENTREPRISES



En 2023, le nombre des nouvelles immatriculations d'entreprises est resté constant par rapport à l'année précédente, avec plus de 93 600 entreprises créées. Les personnes morales représentent 68,5% de ces nouvelles créations, tandis que les personnes physiques en représentent 31,5%.

1- PERSONNES MORALES

A. Evolution des créations d'entreprises (PM)

| | 2022 | 2023 |
|---|--------|--------|
| Créations d'entreprises -Personnes Morales- | 63 918 | 64 140 |

Le nombre des sociétés créées en 2023 est resté stable par rapport à 2022, avec une légère augmentation de 0,3%, atteignant ainsi 64 140.

B. Répartition régionale (PM)

| Régions | 2022 | 2023 |
|---------------------------|--------|--------|
| Casablanca-Settat | 22 641 | 23 737 |
| Rabat-Salé-Kénitra | 9 063 | 8 157 |
| Tanger-Tétouan-Al Hoceima | 7 104 | 7 669 |
| Marrakech-Safi | 6 955 | 7 412 |
| Fès-Meknès | 4 290 | 4 101 |
| Souss-Massa | 3 832 | 3 718 |

| | | |
|-------------------------|-------|-------|
| L'Oriental | 2 432 | 2 370 |
| Laâyoune-Sakia El Hamra | 2 273 | 2 129 |
| Drâa-Tafilalet | 1 391 | 1 664 |
| Béni Mellal-Khénifra | 1 842 | 1 590 |
| Dakhla-Oued Ed-Dahab | 1 631 | 1 313 |
| Guelmim-Oued Noun | 464 | 280 |

La répartition régionale des nouvelles immatriculations au registre de commerce montre que la région Casablanca-Settat maintient sa première position dans le classement des régions en attirant le plus de création d'entreprises avec une part 37% de l'ensemble des nouvelles immatriculations, suivie des régions Rabat-Salé-Kénitra (12.7%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (12%) et Marrakech-Safi (11.6%).

Les principales évolutions observées à la fin de l'année 2023 par rapport à 2022 sont les suivantes :

- **+19,6%** au niveau de la région Drâa-Tafilalet ;
- **+ 8%** au niveau de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima ;
- **+ 6,6%** au niveau de la région Marrakech-Safi ;
- **+ 4,8%** au niveau de la région Casablanca-Settat.

C. Répartition par forme juridique (PM)

La répartition par forme juridique des sociétés immatriculées au registre du commerce durant l'année 2023 montre la prédominance des Sociétés à responsabilité limitée à associé unique (64%) et des Sociétés à responsabilité limitée (35%). Par contre, les sociétés anonymes ne représentent que 0,3% et les Sociétés en nom collectif 0,1% du total des personnes morales créées.

D. Répartition sectorielle (PM)

| Secteur | Part 2023 |
|-------------------------------|-----------|
| Commerce | 27.6% |
| BTP et activités Immobilières | 21.9% |
| Services divers | 21.5% |
| Transports | 8.4% |
| Industries | 8.1% |
| Hôtels et Restaurants | 5.3% |
| Secteur des TIC | 3.2% |
| Agriculture, pêche | 2.4% |
| Activités financières | 1.6% |

La répartition sectorielle des entreprises personnes morales nouvellement créées durant 2023 place le secteur du « Commerce » au premier, enregistrant à lui seul 27.6% du total des immatriculations, suivie par le secteur du « BTP et activités Immobilières » et le secteur des « Services divers » avec, respectivement, des parts de 21.9% et 21.5%.

E. Modifications des personnes morales

L'OMPIC a reçu en 2023, plus de 73 600 déclarations d'inscriptions modificatives au registre du commerce concernant les personnes morales, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année 2022.

2- PERSONNES PHYSIQUES

A. Evolution des créations d'entreprises (PP)

| | 2022 | 2023 |
|---|--------|--------|
| Créations d'entreprises -Personnes physiques- | 30 207 | 29 526 |

En 2023, la création des entreprises individuelles (personnes physiques) a connu une légère baisse de 2.3% par rapport à 2022.

B. Répartition régionale (PP)

| Régions | 2022 | 2023 |
|---------------------------|-------|-------|
| Tanger-Tetouan-Al Hoceima | 6 483 | 6 182 |

| | | |
|-------------------------|-------|-------|
| L'Oriental | 3 099 | 3 668 |
| Casablanca-Settat | 3 544 | 3 188 |
| Rabat-Salé-Kénitra | 3 266 | 2 936 |
| Laâyoune-Sakia El Hamra | 2 387 | 2 672 |
| Fès-Meknès | 2 721 | 2 510 |
| Marrakech-Safi | 2 350 | 2 235 |
| Souss-Massa | 2 516 | 2 227 |
| Béni Mellal-Khénifra | 1 518 | 1 410 |
| Drâa-Tafilalet | 1 101 | 1 069 |
| Dakhla-Oued Ed-Dahab | 701 | 872 |
| Guelmim-Oued Noun | 521 | 543 |

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima vient en tête des régions en termes de création des personnes physiques durant l'année 2023 avec une part de 21% du total des créations, suivie par la région de L'Oriental (12.4%) et la région de Casablanca-Settat (10.8%).

C. Répartition sectorielle (PP)

| Secteur | Part 2023 |
|-------------------------------|-----------|
| Commerce | 59,1% |
| Services divers | 10,2% |
| Transports | 10% |
| Hôtels et Restaurants | 7,6% |
| Industries | 7% |
| BTP et activités immobilières | 4,8% |
| Secteur des TIC | 0,5% |
| Agriculture, pêche | 0,4% |
| Activités financières | 0,4% |

Le secteur du « Commerce » occupe la première position dans la répartition sectorielle des entreprises individuelles nouvellement créées en 2023, avec une part de 59% du total des immatriculations. Vient en deuxième position le secteur des « Services divers » avec une part de plus 10.2% suivi du secteur des « Transports » avec une part de 10%.

II. CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu en 2023, plus de 356 400 documents portant sur des statuts, procès-verbaux, modèles de création et de modification.

III. PROCEDURES COLLECTIVES

En 2023, le Registre Central du Commerce a reçu de la part des tribunaux de commerce 263 jugements relatifs aux procédures collectives. Ces jugements sont répartis comme suit :

- 43 jugements relatifs à la procédure de sauvegarde ;
- 91 procédures de redressement ;
- 129 procédures de liquidation.

1- REPARTITION SECTORIELLE

| | Procédure de sauvegarde | Procédure de redressement | Procédure de liquidation |
|---------------------|--------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Services | 15 | 35 | 50 |
| Commerce | 11 | 23 | 35 |
| BTP | 8 | 17 | 15 |
| Industrie | 6 | 8 | 21 |
| Agriculture & Pêche | 2 | 6 | 5 |
| Mines & Energies | 1 | 2 | 3 |
| TOTAL | 43 | 91 | 129 |

Le secteur des « Services » vient en tête avec 100 procédures collectives, soit 38% des jugements, suivi des secteurs du « Commerce », 26% et du « BTP », 15%.

2- REPARTITION PAR FORME JURIDIQUE

| Répartition des entreprises en difficulté selon la forme juridique | |
|---|---------------|
| Forme Juridique | Nombre |
| SARL | 126 |
| SARL AU | 81 |
| SA | 34 |
| Personnes Physiques | 19 |
| SNC | 3 |
| TOTAL | 263 |

D'après la répartition des entreprises en difficultés selon la forme juridique, les deux formes SARL et SARL AU restent toujours les principales formes juridiques visées par une ouverture de procédure collective avec une part de 79% du total des jugements reçus en 2023. Vient ensuite la société anonyme avec 13% et l'entreprise individuelle avec 7%.

IV. DELIVRANCE DES CERTIFICATS DU REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

Le Registre Central du Commerce délivre des certificats sur la base des immatriculations, des modifications et des actes déposés par les personnes physiques et morales. Ainsi, 8 313 certificats ont été délivrés en 2023, répartis comme suit :

- Renseignements : 8 089 ;
- Certificats d'immatriculation : 127 ;
- Copie des inscriptions : 97.



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION

ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DES SERVICES D'INFORMATION

I. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

1- SERVICES EN LIGNE DE L'OMPIC

Au cours de l'année 2023, l'OMPIC a enregistré 258213 opérations effectuées en ligne contre 246 249 en 2022, ce qui représente une augmentation de 5%.

L'évolution au cours des cinq dernières années du nombre de transactions se présente comme suit :

| Année | Nombre de transactions |
|-----------|------------------------|
| 2019 | 115 800 |
| 2020 | 228 363 |
| 2021 | 260 513 |
| 2022 | 246 249 |
| 2023 | 259 213 |
| 2023/2022 | 5% |

2- E-DEMARCHES DIRECTOMPIC

Les services fournis à travers la plateforme DirectOMPIC correspondent aux procédures et démarches en ligne en matière de propriété industrielle et commerciale, à savoir :

- Les dépôts et renouvellements en ligne des Marques et des Dessins et Modèles Industriels,
- Le dépôt des Brevets d'invention et le paiement des annuités,
- Le service e-datage.

Ces services sont accessibles via le lien www.directompic.ma.

Au cours de l'année 2023, la plateforme DirectOMPIC a enregistrée 17 277 transactions.

| Evolution des transactions DirectOMPIC par type de prestation | | | | | | | |
|---|--------|-----|---------|-----------------|-------------|----------|--|
| Année | Marque | DMI | Brevets | Renouv. Marques | Renouv. DMI | E-datage | |
| 2019 | 5645 | 232 | 315 | 2391 | 112 | 23 | |
| 2020 | 8717 | 487 | 575 | 3221 | 232 | 10 | |
| 2021 | 11286 | 606 | 624 | 3152 | 313 | 23 | |
| 2022 | 10341 | 603 | 610 | 3719 | 290 | 23 | |
| 2023 | 11594 | 820 | 639 | 3913 | 274 | 37 | |
| 2023/2022 | 12% | 36% | 5% | 5% | -6% | 61% | |

Les plus importantes variations enregistrées au cours de l'année 2023 par rapport à la même période de l'année 2022 pour les services de protection ou de maintien en vigueur des titres de propriété industrielle se présentent comme suit :

- E-datage : +61% ;
- Dépôts de Dessins et Modèles Industriels : +36% ;
- Dépôts de marque : +12% ;
- Brevets d'invention : +5% ;
- Renouvellements Marques : +5%.

3- LES SERVICES D'INFORMATION DIRECTINFO

Les services fournis à travers la plateforme DirectInfo correspondent aux services d'information relatifs au registre central du commerce, à savoir : les services relatifs aux informations légales et financières des entreprises marocaines, ainsi que ceux relatifs aux documents et actes juridiques déposés au registre de commerce. Ces services sont accessibles via le lien www.directinfo.ma.

| Evolution des transactions DirectInfo par type de prestation | | | |
|--|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Année | Bilans et informations financières | Documents juridiques | Informations légales |
| 2019 | 45729 | 15570 | 4117 |
| 2020 | 67352 | 44614 | 7936 |
| 2021 | 38841 | 29289 | 3992 |
| 2022 | 39464 | 26017 | 4441 |
| 2023 | 42713 | 28499 | 4823 |
| 2023/2022 | 8% | 10% | 9% |

Au cours de l'année 2023, les plus importantes variations enregistrées pour les services Directinfo se présentent comme suit :

- Documents juridiques des entreprises (Statuts et PVs) : +10% ;
- Informations légales : +9% ;
- Bilans et informations financières : +8%.

4- DEVELOPPEMENT DES SERVICES DANS LES TERRITOIRES

Dans l'objectif de développer l'utilisation de la Propriété Industrielle et Commerciale (PIC) dans toutes les régions du Royaume, l'OMPIC œuvre avec un réseau de partenaires locaux, en particulier, les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS), les Centres Régionaux d'Investissement (CRI) et les délégations du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Durant l'année 2023, le focus a été mis sur le développement des compétences en matière de propriété industrielle et commerciale des collaborateurs des partenaires locaux de l'OMPIC qui sont en charge de l'accompagnement des investisseurs, des opérateurs économiques et des porteurs de projets. L'OMPIC a organisé, dans ce sens, quatre sessions de formation sur la PIC au profit des Centres Régionaux d'Investissement des douze régions du Royaume afin d'être à même d'orienter et d'accompagner les entreprises dans l'intégration et l'utilisation du système de la propriété industrielle et commerciale dans leurs stratégies de développement.

Dans la même optique, l'OMPIC a signé une convention avec le centre régional d'investissement de la région Dakhla-Oued Eddahab visant le renforcement

des services d'accompagnement et d'information en matière de propriété industrielle et commerciale, en faveur des opérateurs économiques au niveau de la région.

Pour ce qui est des actions de sensibilisation et de promotion, l'OMPIC fait preuve d'implication, à travers la participation et l'animation de différentes activités organisées par les CCIS et les CRI ayant trait à l'accompagnement et le développement de l'entreprise au niveau local.

En outre, et dans le cadre du partenariat avec les CCIS, 5003 certificats négatifs ont été délivrés et 567 marques ont été déposées à travers les espaces de services au niveau des CCIS durant l'année 2023.

II. ACTIVITES DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION

1- CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE 2023

Le 26 avril 2023, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) a célébré la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle, placée sous le thème : "les femmes et la propriété intellectuelle : accélérer le rythme de l'innovation et de la créativité".

Cette édition marque le rôle des talents féminins qui mettent au point des inventions et des créations destinées à améliorer notre quotidien ainsi que celles qui contribuent à la création de richesse et au développement économique et social.

Dans le cadre de cette célébration, l'OMPIC a organisé un séminaire en mode virtuel qui a porté sur le rôle de la

marque et du design comme outils incontournables pour le développement des entreprises ainsi que sur les services développés par l'OMPIC pour soutenir les innovateurs et entrepreneurs, dont notamment le service de valorisation des brevets d'invention "IP MARKETPLACE" et les services et plateformes électroniques de l'Office.

Cet événement a constitué l'occasion pour souligner le rôle crucial que jouent les femmes dans l'entrepreneuriat, l'innovation et l'économie au Maroc, et pour mettre en avant le rôle de la femme dans la chaîne de création de valeurs et la nécessité de la soutenir pour renforcer son inclusion dans l'économie créative et l'écosystème de l'innovation.

Ce séminaire a également permis de créer un cadre de partage des meilleures pratiques en matière de protection et de valorisation des actifs de propriété industrielle. En effet, plusieurs témoignages de femmes entrepreneurs et innovatrices et de structures actives dans la recherche et l'innovation ont été présentés à l'occasion de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

2-ORGANISATION DE WEBINAIRES PORTANT SUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

L'OMPIC organise des webinaires thématiques visant à présenter les différents aspects de la propriété industrielle et commerciale et d'interagir et répondre aux questions des utilisateurs actuels et potentiels des différents services offerts par le système de la propriété industrielle et commerciale.

En 2023, Les webinaires organisés ont porté sur les thèmes suivants :

- Comment utiliser le système d'opposition en matière de marques.

- Les services d'information sur les entreprises au Maroc.
- Les services fournis par l'OMPIC et l'Office Espagnol de Brevets et Marques (OEPM) aux entreprises : un webinaire co-animé en partenariat avec l'Office espagnol des brevets et des marques.
- Comment protéger et valoriser vos DMI à l'international : un webinaire co-animé en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
- Comment protéger les marques en Afrique : un webinaire organisé en partenariat avec l'OAPI et l'ASMEX.
- Comment protéger les marques à l'international à travers le système de Madrid : un webinaire co-animé en partenariat avec l'OMPI.
- Comment déposer et protéger les brevets d'invention au Maroc.
- Les données du Registre Central du Commerce au service de l'écosystème entrepreneurial.
- Le datage : le service de l'OMPIC pour l'attribution d'une date certaine à vos créations

3- CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AU PROFIT DES ACTEURS ECONOMIQUES

Dans le cadre des actions de sensibilisation et d'accompagnement menées par l'OMPIC au profit des acteurs économiques et des investisseurs au niveau national, des campagnes d'information ont été réalisées durant l'année 2023.

L'objectif étant, d'une part, de les informer sur le système de la propriété industrielle et les services de l'OMPIC, et, d'autre part, de les aider à protéger et à valoriser leurs marques, designs et innovations technologiques. Ces campagnes se sont appuyées principalement sur :

- Les campagnes de mailing destinées à plus de 480.000 usagers actuels et potentiels du système de la PIC.
- L'envoi de SMS d'information qui a touché plus de 320.000 usagers actuels et potentiels du système de la PIC.
- L'assistance personnalisée par téléphone, réalisée dans le but d'améliorer l'expérience des différents utilisateurs de la PIC, et ce, à travers le centre de relations clients de l'OMPIC qui les accompagne pour le dépôt de leurs titres PI.
- La réalisation et la diffusion de 12 capsules « success-stories » centrées sur les enjeux de la propriété industrielle pour le développement de l'entreprise. L'objectif est de mettre en avant les expériences en termes de protection et de gestion du portefeuille de propriété industrielle (marques, designs et/ou brevets d'invention), ainsi que le degré de contribution du système de propriété industrielle au développement et à la croissance de l'entreprise.

D'autres activités de promotion de la PIC ont été conduites par l'OMPIC notamment :

- La participation de l'OMPIC aux salons, forums et ateliers (forum national de la société civile, la 17^{ème} session du comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel).
- La participation de l'OMPIC aux journées Made in Morocco les 8 et 9 novembre à Rabat.

4- PARTENARIATS NATIONAUX

A- Partenariat OMPIC et CGEM

L'année 2023 a connu la signature d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'OMPIC et la CGEM visant

la valorisation des actifs immatériels des entreprises marocaines et le développement et la promotion de la propriété industrielle et commerciale. En vertu de ce nouveau cadre de partenariat, les trois partenaires œuvrent pour faciliter l'utilisation du système de propriété industrielle par les entreprises, afin qu'elles puissent tirer pleinement parti du potentiel de la propriété industrielle.

Ce cadre de collaboration couvre, par ailleurs, l'organisation en 2023, d'activités de sensibilisation, d'information et de formation à destination de ces entreprises, structurées autour de 3 axes :

- Communication auprès des membres de la CGEM autour du rôle de la propriété industrielle et commerciale et des services Direct OMPIC ;
- Publication de la banque de projets IP MARKETPLACE développée par l'OMPIC sur la plateforme de la CGEM destinée aux entrepreneurs et porteurs de projet : www.intaliq.ma.
- Organisation d'un atelier de sensibilisation et de présentation de l'offre de services OMPIC, à l'attention des fédérations.

B- Partenariat entre l'OMPIC et l'ASMEX

L'OMPIC et l'ASMEC ont lancé durant le premier trimestre de 2023 une campagne de sensibilisation et d'accompagnement destinée aux investisseurs et exportateurs marocains et portant sur la propriété industrielle en tant qu'élément stratégique au service de la compétitivité des entreprises au niveau local et à l'export.

Cette campagne s'articule autour, d'une part, d'activités d'échange et d'information, axées sur l'importance d'associer une bonne gestion de la propriété industrielle à la stratégie de

développement et d'exportation d'une entreprise, aussi bien à l'échelle nationale que sur les marchés visés par ses produits ou services à l'international, et d'autre part, l'offre d'assistance aux exportateurs et investisseurs, les aidant à protéger et valoriser leurs marques, designs et innovations technologiques, à travers les services et programmes développés par l'OMPIC.

Il y a lieu de rappeler que cette campagne s'inscrit dans le cadre du partenariat établi entre l'OMPIC et l'ASMEX dans le domaine de la Propriété Industrielle et Commerciale (PIC), en vue de contribuer au développement et au rayonnement des marques marocaines aux niveaux national et international.

C- Signature d'une convention de partenariat avec le Ministère Chargé des Relations avec le Parlement à l'occasion du premier forum national de la société civile sur l'emploi associatif

En marge du Premier Forum National de la Société Civile sur l'emploi associatif organisé le 5 Mai 2023 à Casablanca, M. Ryad MEZZOUR, Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Mustapha BAÏTAS Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement et M. Abdelaziz BABQIQL, Directeur Général de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) ont procédé à la signature d'une convention de partenariat visant à accompagner les instances civiles, les associations marocaines et les ONG pour protéger et valoriser leur capital immatériel, grâce à l'utilisation efficace des outils de la propriété industrielle et commerciale.

Ce partenariat est structuré autour de 4 axes :

1. La promotion de l'utilisation du système de la propriété

industrielle au profit des associations et ONG.

2. L'accompagnement des associations et ONG dans l'utilisation des services de la propriété industrielle et commerciale.
3. La sensibilisation des associations et ONG sur l'intérêt de la PIC.
4. La formation et le renforcement des capacités des associations et des ONG dans le domaine de la PIC.

D- Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Métiers de la Distribution des Produits de Grande Consommation à l'occasion de la Journée Nationale du Commerçant

En marge de la Journée Nationale du Commerçant organisée le 21 Juin 2023 à Ksar El Kebir, M. Ryad MEZZOUR, Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Abdelaziz BABQIQL, Directeur Général de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et M. Mohamed Wajih SBIHI, Président Exécutif de TIJARA-Fédération Nationale des Métiers de la Distribution des Produits de Grande Consommation ont procédé à la signature d'une convention de partenariat ayant pour objectif la promotion de l'utilisation efficace des outils de la propriété industrielle et commerciale.

Ce partenariat est structuré autour de 4 axes de coopération, à savoir :

1. La promotion et la sensibilisation sur l'intérêt de la propriété industrielle et commerciale au profit des entreprises membres de la Fédération Nationale des Métiers de la Distribution des Produits de Grande Consommation.

2. La formation en matière de propriété industrielle et commerciale au profit des membres de TIJARA tout particulièrement les PME du secteur de la production et/ou de la distribution.
3. L'accompagnement des membres de TIJARA dans l'utilisation des services de propriété industrielle et commerciale.
4. L'échange d'information et de supports de communication pouvant contribuer à la promotion de la propriété industrielle.

III. ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE

1- FORMATIONS CERTIFIANTES

A- Clôture de la 6ème édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI 2022/2023

La 6ème édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle **CAPI 2022/2023** a été clôturée le **11 Mai 2023** lors d'une cérémonie de remise des certificats, organisée au siège de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). Cette édition a connu la participation de **26 candidats** représentant **10 pays africains**, (9 Maroc, 1 Burkina Faso, 2 Bénin, 1 Djibouti, 2 Mauritanie, 2 Mali, 2 Niger, 1 Sénégal, 4 Togo et 2 Tunisie). Le taux de réussite enregistré pour cette 6ème édition est de **93%**.

Organisée par l'Académie Marocaine de la Propriété Intellectuelle et Commerciale (AMAPIC), service de formation de l'OMPIC, le CAPI est le fruit d'un partenariat avec l'Organisation

Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France). Cette formation vise à développer les compétences des participants dans le domaine de la propriété industrielle en particulier dans la protection et la gestion des actifs immatériels.

Le programme du CAPI, d'une durée de **7 mois** et comprenant plus de **100 heures** de cours dispensés par des formateurs et experts marocains et étrangers, est organisé en trois étapes distinctes. La première étape, appelée « *Tronc Commun* », se compose de 4 modules. La deuxième étape, nommée « *Spécialité* », offre le choix entre deux options : *Branding* ou *Technologie*, chacune comprenant 2 modules.

À la suite de la phase spécialité du programme CAPI, les participants sont invités à proposer un sujet de dissertation lié à la spécialité qu'ils ont suivie, abordant divers aspects juridiques, techniques et commerciaux de la propriété industrielle. Par la suite, ils seront guidés dans l'élaboration d'un rapport de travail par l'un des experts formateurs.

Ensuite, la dernière étape consiste à passer une évaluation finale, à la fois écrite et orale, au cours de laquelle les candidats sont évalués pour obtenir leur certificat CAPI.

B- Lancement de la 7ème édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle CAPI 2023/2024

La 7ème édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle **CAPI 2023/2024**, lancée le **07 novembre 2023**, connaît la participation de **27 candidats**, parmi lesquels **10** sont marocains et **17** représentent les pays suivants : **2** de la

République Centrafricaine, 1 du Congo, 2 de la Côte d'Ivoire, 1 de la Guinée Bissau, 2 de la Guinée Equatoriale, 2 de la Mauritanie, 1 du Tchad, 2 du Gabon, 1 de Djibouti, 1 de la République Démocratique du Congo, 1 de Madagascar et 1 du Burundi.

B- 8ème édition du Cours de perfectionnement sur les marques et les Indications Géographiques CPC 2023

Le "Cours de perfectionnement sur les marques et les Indications Géographiques" qui s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'OMPIC, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France), a connu cette année la participation de **15 candidats** en provenance de **8** pays, répartis comme suit : 1 Benin, 3 Burkina Faso, 2 Cameroun, 1 Kyrgyzstan, 1 Madagascar, 2 Moldova, 2 Togo, 3 Maroc.

L'objectif de cette formation est de renforcer les compétences et les connaissances des responsables et/ou examinateurs des marques au sein des offices de la propriété industrielle, organismes publics ou ministères de ces pays.

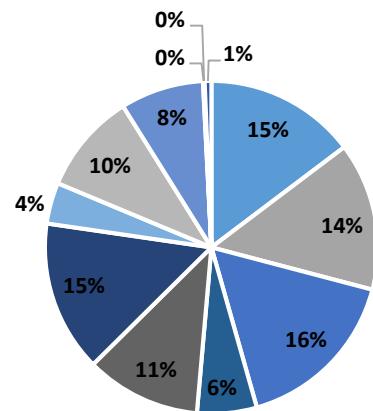
1- FORMATION A DISTANCE E-LEARNING

Au cours de l'année 2023, la plateforme E-learning de l'AMAPIC a enregistré **391** inscriptions aux différents modules offerts à travers cette plateforme.

Le nombre de certificats d'achèvement de cours délivrés au titre de l'année 2023 a atteint **1224**. La répartition de ces certificats par cours se présente comme suit :

Nombre de certificats d'achèvement obtenus par cours

- Brevets d'invention : notions de base
- Dessins et modèles industriels : notions de base
- Droits d'auteur
- Importance de la propriété industrielle pour les entreprises
- Information en matière de brevets d'invention
- Initiation à la Propriété Intellectuelle
- Loi relative à la PI et procédures de dépôt
- Procédures relatives aux marques
- Valorisation de la recherche et commercialisation des brevets
- أساسيات العلامات التجارية
- أساسيات براءات الاختراع
- الملكية الصناعية والدعوى القضائية



3-CONFERENCE SUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE AU PROFIT DES OFFICIERS DU RANG STAGIAIRE AU CENTRE DE FORMATION DE LA GENDARMERIE ROYALE

Une conférence sur la "**Protection de la Propriété Industrielle et Commerciale**" a été organisée au profit des officiers du rang stagiaire, le 28 février 2023 au Centre de Formation de la Gendarmerie Royale. Cette conférence a permis aux participants

de mieux appréhender les enjeux liés à la propriété industrielle et commerciale. Les sujets abordés ont concerné l'introduction aux concepts fondamentaux de la propriété intellectuelle, le rôle et la mission de l'OMPIC, ainsi que les cadres légaux national et international en matière de propriété industrielle, et les mesures d'application des droits de la propriété industrielle et commerciale.

IV. COOPERATION INTERNATIONNALE

1- COOPERATION AVEC L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OMPI)

L'OMPIC et l'OMPI ont poursuivi leur programme de coopération. Les activités phares de cette coopération ont porté sur :

A. Visite officielle au Maroc du Directeur Général de l'OMPI

Cette visite qui s'est déroulée du 04 au 06 octobre 2023 a été marquée par :

- La signature d'une Lettre d'intention (LoI) entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'OMPIC, l'OMPI et l'Université Mohamed VI Polytechnique (UM6P) pour la mise en place du Master exécutif, intitulé « Propriété Intellectuelle et Innovation » ;
- Le lancement du projet de valorisation des produits artisanaux issus du bois de thuya dans la Province d'Essaouira, en partenariat avec le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Economie Sociale et Solidaire.

B. La promotion de la propriété industrielle et la formation

- Organisation d'une conférence sous le thème : " La Propriété Industrielle et Commerciale au

service d'une économie nationale productive, innovante et inclusive", au siège de l'OMPIC, le 5 octobre 2023, et ce en marge de la visite officielle au Maroc du Directeur Général de l'OMPI. Cette conférence a connu la participation de plusieurs acteurs des pays africains et arabes suivants : Maroc, Arabie Saoudite, Egypte, Jordanie, Oman, Cameroun, Cap vert, Ghana, Niger et Tanzanie.

- Participation à la 3ème session du dialogue Asie-Arabe sur la propriété intellectuelle entre le Japon et certains pays arabes sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel à l'ère numérique, organisée par l'OMPI en coopération avec l'Office japonais des Brevets et la Ligue des Etats Arabes, au Caire, les 31 janvier et 1er février 2023.
- Organisation d'un webinaire sur « la médiation en propriété industrielle au service de l'entreprise » au profit des entreprises marocaines, en collaboration avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le 15 février 2023.
- Participation au séminaire régional sur « le développement de la technologie et le réseau TISC dans la région arabe et la création d'un réseau régional de TISC », du 23 au 24 mai 2023.
- Poursuite de la 6ème édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI -2022/2023). Cette formation, étalée sur 7 mois est organisée en partenariat avec l'Organisation Mondiale de la

Propriété Intellectuelle, l’Institut National de la Propriété Industrielle (INPI-France) et l’Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), au profit de 17 participants en provenance des pays suivants : Centrafrique, Côte d’Ivoire, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Guinée, Guinée Equatoriale et Sénégal.

- Lancement de la 7ème édition du Certificat d’Animateur en Propriété Industrielle (CAPI 2023/2024), le 07 novembre 2023.

C. Projets de coopération en faveur des acteurs et utilisateurs de la propriété industrielle

- Lancement d’un projet pour la mise en place d’un Master exécutif, intitulé « Propriété Intellectuelle et Innovation », en collaboration avec l’OMPI et l’Université Mohamed VI Polytechnique (UM6P).
- Poursuite du projet « IP Think Tank » pour développer des activités des groupes de réflexion sélectionnés. Une réunion de suivi a été tenue le 30 mars 2023.
- Poursuite du projet de création d’un service d’accompagnement en PI pour les PME et startups à orientation technologique : Adaptation des guides sur la PI pour les entreprises, illustrés par des études de cas pertinentes.
- Lancement du projet « Clinique de gestion de la propriété intellectuelle » soutenant les PME dans le domaine de l’Intelligence Artificielle (AI) afin de développer des produits et/ou des services qui utilisent l’IA/l’apprentissage automatique, et faire un usage efficace et stratégique

de la propriété intellectuelle pour soutenir leurs activités :

- Sélection d’entreprises bénéficiaires ;
 - Organisation de séances de mentorat individuelles avec les entreprises participantes ;
 - Soutien dans l’élaboration de stratégies de propriété intellectuelle et d’une feuille de route en PI ;
- Lancement du projet de valorisation des produits artisanaux issus du bois de thuya dans la Province d’Essaouira, en partenariat avec le Ministère du Tourisme, de l’Artisanat, de l’Economie Sociale et Solidaire.

D. Poursuite du Projet de promotion du tourisme gastronomique au Maroc, au moyen de la propriété intellectuelle

- Soumission d’une proposition de projet de développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle pour examen à la 30^{ème} session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP). Cette proposition concerne la phase II du projet afin de promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle. L’objectif étant de mettre en œuvre les recommandations contenues dans l’analyse de la propriété intellectuelle issue de la phase I du projet.
- Lancement de la phase II du projet au Maroc pour promouvoir le développement du tourisme gastronomique à travers la propriété intellectuelle.

E. Participation aux comités et aux réunions de l'OMPI

Le Maroc a participé activement aux travaux de la 64ème série des réunions des assemblées générales des Etats membres de l'OMPI, qui s'est tenue du 6 au 14 juillet 2023 à Genève (Suisse)

L'OMPIC a poursuivi sa participation aux réunions et travaux de l'OMPI, en particulier :

- Participation au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux Ressources Génétiques, aux Savoirs Traditionnels et au Folklore : 46^{ème} session du 27 février au 3 mars 2023 ;
- Participation à la 7^{ème} édition du dialogue de l'OMPI : « La propriété intellectuelle et le métaverse », du 29 mars au 30 mars 2023 ;
- Participation aux travaux de la 30^{ème} session du comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), du 24 avril au 28 avril 2023 ;
- Participation à la 33^{ème} session au comité d'experts de l'Union de Nice, du 1er au 5 mai 2023 ;
- Participation à la 35^{ème} session du comité du programme et budget, du 22 mai au 26 mai 2023 ;
- Participation à la 47^{ème} session du comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, du 5 juin au 9 juin 2023 ;
- Participation à la réunion régionale arabe sur la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat des femmes, organisée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en coopération avec la Ligue des États arabes, les 6 et 7 juin 2023 ;
- Participation à la 36^{ème} session du comité du programme et budget, du 19 juin au 23 juin 2023 ;

- Participation à la réunion régionale africaine sur la conférence diplomatique relative aux Ressources Génétiques, les Savoirs Traditionnels et le Folklore, du 25 au 27 juin 2023 à Alger ;
- Participation à la session spéciale du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore du 4 au 8 septembre 2023 ;
- Participation au comité préparatoire de la conférence diplomatique sur l'instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux Ressources Génétiques et aux Savoirs Traditionnels associés aux ressources génétiques du 11 au 13 septembre 2023 ;
- Participation à la 3^{ème} session spéciale du comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, du 2 octobre au 6 octobre 2023 ;
- Participation au comité préparatoire de la Conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT), du 9 octobre au 11 octobre 2023 ;
- Participation à la 35^{ème} session du comité permanent du droit des brevets, du 16 octobre au 20 octobre 2023 ;
- Participation à la 10^{ème} réunion de coordination régionale des pays arabes à l'intention des directeurs d'offices de propriété industrielle organisée par l'OMPI, la Ligue des Pays Arabes et l'INNORPI, du 24 au 26 octobre 2023 à Tunis (Tunisie) ;
- Participation à la 11^{ème} session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), du 4 décembre au 8 décembre 2023.

2-ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (OAPI)

L'OMPIC et l'OAPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expériences, les activités au cours de l'année 2023 ont porté sur la tenue de la commission mixte entre l'OMPIC et l'OAPI, le jeudi 8 juin 2023 à Casablanca,

- Tenue de la commission mixte entre l'OMPIC et l'OAPI, le jeudi 8 juin 2023 à Casablanca;
- Participation de 13 représentants de pays de l'espace OAPI (Centrafrique, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Guinée, Guinée Equatoriale et Sénégal) à la 6ème édition (2022/2023) du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI) ;
- Organisation d'une réunion d'échange sur les bonnes pratiques en matière des systèmes d'information, le 21 mars 2023 ;
- Organisation de visite d'étude et d'échange sur les bonnes pratiques sur l'examen des brevets d'invention à laquelle a pris part le Directeur des Brevets et Autres Créations Techniques de l'OAPI, les 7 et 8 juin 2023 ;
- Organisation d'une visite d'étude et d'imprégnation à l'OMPIC portant sur les marques et signes distinctifs à laquelle a pris part le Directeur Marques et Signes distinctifs de l'OAPI, les 7 et 8 juin 2023 ;
- Participation à la 9ème édition du Salon Africain de l'invention et de l'Entreprise Innovante (SAIIT), en tant que membre du Jury international chargé de l'évaluation des œuvres et l'attribution du Prix OMPIC, du 24 au 26 juillet 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
- Organisation d'une mission de veille comparative, pratiques de gestion de ressources humaines et d'imprégnation à l'OMPIC au profit

d'une délégation de l'OAPI du 07 au 09 août 2023.

3-OFFICE EUROPEEN DES BREVETS (OEB)

L'OMPIC et l'OEB ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expériences, les activités au cours de l'année 2023 ont porté sur :

- La tenue de la commission mixte entre l'OMPIC et l'OEB, le 4 Mai 2023 au siège de l'Office à Casablanca ;
- La finalisation du projet de développement du "Serveur de Publication" réalisé dans le cadre du partenariat entre les deux offices ;
- L'échange des données sur les brevets d'invention ;
- La participation des examinateurs de l'OMPIC à des séminaires de l'Académie Européenne des Brevets, ainsi qu'à des sessions de formation en ligne sur les outils de recherche ;
- Le lancement du projet de « dépôt en ligne » dans le cadre de la modernisation des outils mis à la disposition des déposants des demandes de brevets d'invention au Maroc ;
- La participation des points focaux TISC de la fondation MASCIR et l'université UM6P aux activités de l'initiative "transfert de connaissances PATLIB vers l'Afrique" portée par l'Office Européen de Brevets (OEB) dont l'objectif est la création des synergies entre les centres PATLIB de l'OEB et les points focaux TISC africains.
- La Signature du nouveau plan de travail entre l'OMPIC et l'OEB pour la période 2024-2025.

4-OFFICE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (EUIPO)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et l'EUIPO au cours de l'année 2023 ont porté sur :

- La participation à l'atelier technique sur les outils et pratiques pour les offices de PI en Afrique du Nord et Turquie, du 7 au 9 février au Caire ;
- La tenue d'une réunion d'échange sur les études liées aux atteintes aux droits de la propriété industrielle et qui a porté sur les méthodologies et les approches utilisées pour les collectes d'information et analyses statistiques ;
- L'organisation conjointe par l'OMPIC et l'EUIPO dans le cadre du programme Afripi, d'un webinaire sous le thème : « *Un guide pour les PME sur la protection de la PI au Maroc* » le 31 mai 2023 ;
- La participation au séminaire sur les dessins et modèles : « *l'avenir est maintenant* », les 28 et 29 juin 2023 ;
- La participation à la table ronde consultative sur l'application des droits de propriété intellectuelle organisée par le projet « Droit de Propriété Intellectuelle et Innovation en Afrique » (AfrIPI), du 12 au 14 septembre 2023 ;
- La participation à la 4^{ème} édition de la Conférence « *IP Mediation* », les 19 et 20 octobre 2023.

5-INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE (INPI, FRANCE)

L'OMPIC et l'INPI ont poursuivi leurs activités de coopération et d'échanges d'expériences. Les activités réalisées au titre de l'année 2023 ont porté sur :

- La visite d'étude à l'INPI au sujet des outils de management de la productivité et de la qualité au

département des brevets, notamment sur la mise en place de la demande provisoire, l'adaptation législative et les procédures administrative et technique mise en place ;

- La tenue de la 26ème Commission Mixte OMPIC/INPI, organisée à Casablanca, le 05 septembre 2023. A cette occasion, les deux offices ont signé l'accord PPH (Patent Prosecution Highway (PPH), dont l'objectif est d'accélérer le traitement de la délivrance des demandes de brevet d'invention. Le programme PPH est lancé à partir du 1er novembre 2023. ;
- La participation au séminaire international sur « *Lutte anti-contrefaçon propriété intellectuelle & leurs impacts sur l'économie et l'environnement* », du 12 au 14 septembre 2023 à Tunis (Tunisie) ;
- La Réunion d'échange sur la stratégie de maillage PI du territoire, le 14 septembre 2023 ;
- La réunion d'échanges sur les pratiques en matière d'activité inventive, le 26/09/2023 ;
- La co-organisation au sein de l'OMPIC de la 8^{ème} édition du cours de perfectionnement des cadres sur les marques et les indications géographiques au profit de pays francophones ;
- Le lancement de la 7^{ème} édition du Certificat d'Animateur en Propriété Industrielle (CAPI 2023/2024) ;
- La participation de trois cadres de l'OMPIC à une formation dispensée par le Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI), portant sur la spécialité marques et dessins et modèles.

6-OFFICE AMERICAIN DES BREVETS ET DES MARQUES (USPTO)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et l'USPTO au cours de l'année 2023 ont porté sur :

- La signature d'un accord PPH (Patent Prosecution Highway) entre l'OMPIC et l'USPTO, lancé à partir du 1er avril 2023 ;
- L'organisation conjointe d'un atelier sur les droits de propriété intellectuelle pour les juges, les procureurs marocains en partenariat avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire au Maroc, du 6 au 8 février 2023 à Marrakech ;
- La participation au « Women's Entrepreneurship Symposium » ainsi qu'à une réunion des offices de propriété intellectuelle, au siège de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) à Alexandria en Virginie, du 7 au 9 mars 2023 ;
- La participation à la formation organisée par l'USPTO « programme de formation sur les brevets à la Global IP Academy », du 10 au 13 juillet 2023 ;
- La participation à la formation organisée par l'USPTO sur la mise en œuvre et l'administration du protocole de Madrid, du 25 au 28 septembre 2023 au siège de l'USPTO.

7- OFFICE JAPONAIS DES BREVETS (JPO)

L'OMPIC et le JPO ont poursuivi leur programme de coopération axé principalement sur les activités de renforcement des compétences dans le domaine des brevets au Maroc, notamment à travers la participation au « programme de formation dans le domaine des brevets, pour les

praticiens spécialisés dans les brevets et sur l'examen des brevets dans des domaines techniques spécifiques », tenue du 17 janvier au 8 février 2023.

Cette année a aussi été marquée par la rencontre entre le Directeur Général de l'OMPIC et le Commissaire adjoint du JPO, en marge des réunions des Assemblées Générales de l'OMPI, le 11 juillet 2023 à Genève (Suisse).

8- AUTORITE SAOUDIENNE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (SAIP)

Les activités de coopération entre l'OMPIC et la SAIP au cours de l'année 2023 ont porté sur :

- La tenue de la Commission Mixte OMPIC/SAIP, le 29 mai 2023 à Riad en Arabie Saoudite ;
- La signature d'un mémorandum d'entente entre l'OMPIC et la SAIP permettant d'établir un cadre général pour les activités de coopération dans le domaine de la Propriété Industrielle entre les deux parties. Les axes de coopération portent notamment sur le renforcement des capacités, le partage des données, la sensibilisation sur la propriété industrielle, et l'échange sur les bonnes pratiques en matière de protection et de défense des droits de Propriété Industrielle ;
- Participation au forum IG qui a eu lieu les 28 et 29 novembre 2023 à Ryad en Arabie Saoudite, organisé conjointement par l'INPI, SAIP et l'OMPI.

9- INSTITUT FEDERAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE SUISSE (IPI)

- Rencontre entre l'OMPIC et l'IPI à Genève en marge des réunions des

- assemblées des États membres de l'OMPI, le 10 Juillet 2023 ;
- Echanges dans le cadre de la mise en place d'un projet de coopération avec l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle. L'objectif étant de promouvoir un usage efficace de la propriété intellectuelle auprès de tous les acteurs concernés.

10- L'OFFICE ESPAGNOL DES BREVETS ET DES MARQUES (OEPM)

- Organisation conjointe d'un webinaire virtuel sous le thème : « les services fournis par l'OMPIC et l'OEPM aux entreprises », le 08 juin 2023 ;
- Rencontre entre le Directeur Général de l'OMPIC et la Directrice Générale de l'OEPM, en marge des réunions des Assemblées Générales de l'OMPI, le 10 juillet 2023 à Genève, Suisse.

11- ADMINISTRATION NATIONALE CHINOISE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CNIPA)

Visite d'une délégation de l'administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) présidé par le Directeur général adjoint du CNIPA à l'OMPIC à Casablanca, le mercredi 13 Décembre 2023. Cette visite a été l'occasion de passer en revue les récents développements en matière de propriété industrielle au Maroc et en Chine et d'échanger sur des projets de coopération d'intérêt commun.

12- AGENCE SENEGALAISE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE (ASPIT)

Rencontre entre le Directeur Général de l'OMPIC, et le Directeur Général de

l'ASPIT, en marge des réunions des Assemblées Générales de l'OMPI, le 12 juillet 2023 à Genève, Suisse. Cette rencontre a permis d'échanger sur les perspectives de coopérations entre les deux institutions.

13- LA LIGUE DES ETATS ARABES

- Participation à la 10ème réunion du Comité technique de la propriété intellectuelle de la Ligue des pays Arabes, du 15 au 16 février 2023 au Caire (Egypte).
- Participation à la réunion régionale arabe sur la propriété intellectuelle et les femmes entrepreneurs dans le monde arabe, du 6 et 7 juin 2023 : « Les femmes et la propriété intellectuelle : accélérer l'innovation et la créativité », organisée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en coopération avec la Ligue des États arabes.
- Participation à la 10ème réunion de coordination régionale des pays arabes à l'intention des directeurs d'offices de propriété industrielle organisée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en coopération avec la Ligue des États arabes (LEA) et l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle de la Tunisie, à Tunis du 24 au 26 octobre 2023.

14- Lybie

Visite de Monsieur le Ministre de l'Industrie et des Mines de la Libye à l'OMPIC, le 02 novembre 2023. Cette visite a été l'occasion de présenter le système de la Propriété Industrielle et Commerciale du Maroc et d'explorer

les opportunités de coopération dans ce domaine.

15- HONGRIE

Rencontre avec l'Ambassadeur de Hongrie au Royaume du Maroc pour échanger sur les possibilités de collaboration entre l'OMPIC et l'Office Hongrois de la Propriété Industrielle, le 24 janvier 2023.

V. CONSEILLERS EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi n°23-13, il a été procédé au cours de l'année 2023 à l'ouverture des candidatures pour l'inscription sur la liste des conseillers en propriété industrielle. 12 demandes ont été déposées à l'issue de cette procédure. L'examen de ces demandes est soumis à la commission des CPI.

VI. SIMPLIFICATION DES FORMALITES ET DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi 55-19, un projet de décret n°2.22.386 fixant la liste des décisions administratives qui prévoient la prorogation du délai réglementaire nécessaire pour leur traitement, en vue de réaliser une expertise technique ou une enquête publique a été approuvé lors du conseil de gouvernement tenu le 2 mars 2023. Quatre décisions administratives émises par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale sont concernées par cette liste. Il s'agit de :

- La décision n°151 relative à la propriété du titre relatif au brevet d'invention, dont le délai est de 24 mois ;
- La décision n°152 relative à la suspension de la procédure de l'opposition, dont le délai est de 6 mois ;
- La décision n°153 relative à la procédure de l'opposition, dont le délai est de 6 mois ;
- La décision n°154 relative à l'extension de la procédure de l'opposition, dont le délai est de 6 mois.

VII. ACTIVITES LIEES A LA CREATION DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Ce projet d'importance nationale, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires et a pour objectifs : la dématérialisation et la simplification des procédures, la réduction des délais de la création des entreprises ainsi que l'harmonisation au niveau national des procédures de création, de modification et de radiation des entreprises.

L'année 2023 a connu le lancement, en phase pilote, de la plateforme de création et d'accompagnement des entreprises par voie électronique au niveau du tribunal de Rabat au profit des professionnels. Le bilan de cette phase se présente comme suit :

- 199 entreprises créées via la plateforme.
- 57 utilisateurs professionnels inscrits.

Dans le cadre de la conduite de changement, plusieurs ateliers de présentation et de formation sont organisés au profit des professionnels et

du personnel des administrations et organismes concernés. A fin 2023, 130 ateliers d'échange et des séances de démonstration et de test ont été organisés par l'OMPIC, et ce dans les différentes régions du Royaume.

Aussi, l'OMPIC a signé des conventions de partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Notaires, l'Ordre des Experts Comptable, l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés du Maroc et l'Ordre des Avocats de Casablanca, ayant pour but de promouvoir les services de la plateforme en faveur des entreprises.

VIII. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

1- ACTIVITES LIEES A L'EXAMEN DE BREVETS

A. Activités réalisées dans le cadre de la vision stratégique de l'OMPIC :

• Projet P1 : Refonte du cadre juridique de la PIC

Tenue des réunions des équipes du sous-projet amendement de la loi – partie brevet. Ces réunions ont concerné :

- La rédaction d'une première version des articles de loi relatifs au Modèle d'Utilité sur la base des orientations arrêtées par le Comité Juridique ;
- La présentation des articles proposés au Comité Juridique pour discussion et validation ;
- Le démarrage des discussions, benchmark et rédaction des articles de loi dans le cadre de l'axe III relatif à l'alignement aux standards internationaux, digitalisation et simplification des procédures ;
- Démarrage du Benchmark sur la pratique internationale en matière de brevetabilité des posologies /

disposition de Bolar / Licence d'office ;

• Projet P2 : Mise en place d'un système de Délivrance des titres de PIC de meilleure qualité

Directives et procédures :

- Démarrage des réunions de validation du contenu des directives relatives à l'examen quant au fond de la demande de brevet – Partie C ;
- Élaboration d'une checklist de suivi pour recenser l'ensemble des procédures ou instructions manquantes ou obsolètes et nécessitant une mise à jour ; et préparation de ces procédures et instructions par les examinateurs de la Direction des Brevets d'Invention.

Cooperative Patent Classification (CPC) :

Dans le cadre du MOU sur la CPC signé en septembre 2021 entre l'OMPIC et l'OEB, les actions suivantes ont été réalisées :

- Participation à la réunion annuelle sur la CPC organisée par l'Office Européen des Brevets (OEB) et l'Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO). Cette réunion, qui a été tenue en ligne les 8 et 9 mars 2023, a connu la participation d'une trentaine d'offices de brevet les plus avancés en matière d'utilisation de la CPC, l'OMPIC étant le seul office de la région MENA ;
- Préparation d'un support de présentation de la CPC basé sur le contenu dispensé lors des différentes formations organisées avec l'OEB. Ce support servira pour les formations en interne en matière de CPC ;
- Participation de 6 examinateurs brevet à la session printemps de la

- formation spécialisée sur la CPC organisée par l'Académie de l'OEB ;
- Participation de l'ensemble des examinateurs brevets le 1er juin 2023 à la présentation par l'OEB de l'outil de pré classification CPC s'appuyant sur l'intelligence artificielle baptisé « CPC Predictor » ;
- Réalisation d'un document de suivi d'attribution des classes CPC aux demandes de brevet MA. Ce document semestriel entre dans le cadre du contrôle qualité afin d'identifier le taux d'attribution des classes CPC par les examinateurs brevet de l'OMPIC et corriger le cas échéant.

• Projet P20 : Full e-OMPIC et Intégration des technologies de pointe pour le développement de nouveaux e-services

- **Serveur de Publication :**

Le projet du nouveau Serveur de Publication des demandes de brevet et des brevets marocains, conduit avec le concours de l'OEB, permettra de surmonter les limites de la chaîne de traitement actuelle sur le plan technologique et en matière de complétude des données traitées, et pour intégrer les récents développements sur le plan juridique. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été accomplies :

- Réunion du comité de pilotage du projet serveur de publication le mercredi 1er mars où une présentation de l'état d'avancement du projet et une démonstration ont été faites.
- Achèvement des développements relatifs à la chaîne de traitement et le serveur de publication ;
- Installation de la nouvelle chaîne de traitement et du nouveau

serveur de publication sur l'environnement de test ;
 -Réalisation des tests nécessaires et communication des remarques ;
 -Coordination des paiements du prestataire avec l'OEB ;
 -Finalisation du projet avec le prestataire pendant le mois d'octobre 2023 et programmation de passer en environnement de production en novembre 2023.

A. ACTIVITES DE FORMATION

- Participation des examinateurs brevet de l'OMPIC, dans le cadre du plan de coopération avec l'OEB, à des séminaires de l'Académie européenne des brevets. 31 participants ont pris part à 21 activités de formation,
- Participation d'une examinatrice brevet au cours "JPO/IPR Training Course on Patent Examination in Specific Technical Fields" organisé entre le 17 janvier et le 8 février 2023 par Asia-Pacific Industrial Property Center (APIC) of the Japan Institute for Promoting Invention and Innovation (JIPII) ;
- Organisation de coaching des examinateurs de l'OMPIC par l'OEB dans le domaine de l'énergie éolienne les 20 et 22 juin 2023 ;
- Participation d'une examinatrice brevet à la Formation « JPO/IPR sur l'examen des brevets pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique » dispensée par l'Office Japonais des Brevets (JPO) à travers the Japan Institute for Promoting Invention and Innovation (JIPII) and the Association for Overseas Technical Cooperation and Sustainable Partnerships (AOTS) entre le 7 et le 14 septembre 2023 à Tokyo ;
- Participation du Chef du Service Gestion et Exploitation du Système Brevets d'Invention à la formation « JPO/IPR sur la collaboration entre les universités et l'industrie et le transfert de technologie » dispensée par

l'Office Japonais des Brevets (JPO) à travers the Japan Institute for Promoting Invention and Innovation (JIPII) and the Association for Overseas Technical Cooperation and Sustainable Partnerships (AOTS) entre le 7 et le 16 novembre 2023 à Tokyo ;

- Organisation de coaching des examinateurs de l'OMPIC par l'OEB dans le domaine du dessalement de l'eau le 20 novembre 2023 ;
- Participation du Chef du Service Pharmacie, Biotechnologie et Chimie et un examinateur du même service au séminaire régional de formation sur l'examen des brevets pharmaceutiques organisé par l'Union Africaine, le Centre Sud et l'Office égyptien des brevets, qui s'est tenu les 27 et 28 novembre 2023 au Caire, en Égypte.

2- ACTIVITES DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

A. Lancement de la banque de projet innovants et de la plateforme « IP MarketPlace» de brevets d'invention

L'OMPIC a lancé la banque de projets innovants et la plateforme IP Marketplace pour la valorisation et la commercialisation des brevets d'invention au Maroc, à l'occasion de la Journée Nationale de l'Industrie, et ce le Mercredi 29 mars 2023.

La plateforme IP Marketplace permet de rallier les acteurs de l'innovation à l'échelle nationale, autour de plusieurs opportunités, notamment en matière de commercialisation ou d'octroi de licences de brevets d'invention, de résolution de challenges techniques industriels et d'investissement dans des projets innovants libres d'exploitation au Maroc.

Cette plateforme interactive et digitale

(<https://www.ipmarketplace.ma>) est structurée autour de 4 espaces :

- Une banque de projets innovants conçue sur la base de l'information technologique contenue dans les brevets libres d'exploitation au Maroc et comprenant 50 projets innovants ;
- Un espace "Offres Technologiques" permettant aux structures d'IRD et aux innovateurs d'exposer leurs portefeuille brevets pour la commercialisation, la concession de licences ou l'acquisition de brevets d'invention;
- Un espace "Besoins technologiques" de mise en relation entre les entreprises en prospection de solutions à des défis techniques avec des structures de recherche ;
- Un espace "Collaboratif", qui est un lieu d'échanges, de transfert de compétences et de mise en réseau entre les acteurs de la recherche et de l'innovation.

Cette plateforme a connu une forte exploitation depuis son lancement le 29 Mars 2023 :

- 127 utilisateurs inscrits dont 98 des particuliers, 12 universités, 12 entreprises et 5 centres de R&D ;
- 138 publications dont 73 Offres technologiques, 50 projets innovants, 7 espaces collaboratifs renseignés et 6 besoins technologiques ;
- 30 demandes d'assistances reçues dont 12 liés aux besoins technologiques, 4 liées à la banque de projets et 14 liées à l'assistance technique.

Dans le cadre de la promotion de cette plateforme, et afin de booster son exploitation, l'OMPIC a organisé un ensemble de workshop au profit de :

- Centres techniques industriels ;
- Université Mohammed VI des Sciences de la Santé ;
- Centre Mohammed VI de la Recherche et de l'Innovation ;
- Université Mohammed VI Polytechnique ;
- Membres du réseau TISC.

B. Réseau TISC (Technology and Innovation Support Centers)

• Réunion du comité de suivi du réseau TISC

Dans le cadre des activités du réseau TISC, au titre de l'année 2023, la réunion du comité de suivi du réseau TISC a été tenue le Mercredi 14 juin 2023 à 10h au siège de l'OMPIC, à Casablanca. L'objet de cette réunion est de faire le point sur le bilan des activités du réseau, au titre de l'année 2022, et puis l'état d'avancement des activités en cours.

Lors de cette réunion, les membres du comité de suivi ont validé à l'unanimité les demandes d'adhésions suivantes :

- Université Mohammed IV Polytechnique (UM6P) ;
- Centre Mohammed VI de la Recherche et de l'Innovation (CM6RI) ;
- Université Mohammed VI des Sciences de la Santé (UM6SS) ;
- Fondation de Recherche, de Développement et d'Innovation en Sciences et Ingénierie (FERDISI) ;
- Université Privée de Fès (UPF).

Cette réunion a connu la participation de M. Andrew CZAJKOWSKI, Directeur de la Division de l'appui à l'innovation et à la technologie à l'OMPI, pour partager avec les participants les Programme de l'OMPI sur la création

de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC).

En marge de cette réunion, une formation sur les techniques de recherche de l'information brevet, notamment, le moteur de recherche « Espacenet » a été organisée au profit des points focaux TISC ».

• Renforcement des capacités des membres du réseau TISC

Dans le cadre de la coopération technique entre l'OMPIC, l'OMPI et les réseaux TISC dans le monde, le personnel des membres du réseau TISC continuent de bénéficier gratuitement des formations en ligne de l'OMPI concernant tous les aspects de la propriété intellectuelle (Brevets, Marques, Designs, droits d'auteurs...etc.).

Au cours de l'année 2023, 404 participants se sont inscrits à ces formations, appartenant aux membres du réseau TISC, et représentant les institutionnels, les industriels, les universités, les centres de R&D et les associations des inventeurs.

C. Mise en place des Espaces PI de proximité

• Espace PI Cluser VALBIOM

L'OMPIC et le Cluster VALBIOM MAROC ont mis en place un « Espace de propriété industrielle » pour le développement de l'utilisation du système de la PI au niveau de la région de l'Oriental, et ce le 27 février 2023. Cet espace abrité au niveau du Campus de savoir à L'IFMERE permet d'assurer une assistance et un accompagnement de proximité des inventeurs, innovateurs, porteurs de projets et startups de la région sur l'utilisation des outils de la propriété industrielle, notamment sur les aspects liés aux brevets d'invention. Cet

espace est co-animé par l'OMPIC et les représentants du Cluster VALBIOM.

- **Espace PI à Université Mohammed IV Polytechnique (UM6P)**

En vue de renforcer l'offre de services de l'UM6P et de l'OMPIC dans la région Marrakech-Safi, les parties se sont mis d'accord pour la mise en place d'un « **Espace de propriété industrielle** » au niveau de l'UM6P qui est mis à la disposition de l'OMPIC pour l'assistance et l'accompagnement des inventeurs, des innovateurs, des porteurs de projets et startups sur l'utilisation efficace des outils de la propriété industrielle, notamment sur les aspects liés aux brevets d'invention.

D. Mise en place des bureaux de transfert de technologie

Accompagnement de l'université Sultan Moulay Slimane (USMS) pour la mise en place et le lancement d'un bureau de transfert de technologie en vue de renforcer et promouvoir les collaborations entre l'USMS et ses partenaires extérieurs en matière de recherche collaborative, d'innovation et de valorisation économique des résultats de la recherche et de brevets et de participer ainsi au développement local et régional du royaume.

L'inauguration de ce bureau a été organisée le 2 Mars 2023 à Beni-Mellal.

E. Programme d'assistance aux inventeurs (PAI PROBONO)

Le programme « Probono » Maroc permet aux inventeurs qui ne disposent pas d'assez de ressources financières de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure gratuitement par des

experts ayant une expérience avérée en matière de rédaction de brevets.

Le bilan de ce programme, au titre de l'année 2023, se présente comme suit :

- 7 demandes d'accompagnement reçues ;
- 2 demandes d'accompagnement sélectionnées ;
- 2 Inventeurs mis en relation avec deux experts bénévoles de brevets ;
- 2 Demandes de brevets déposées ;
- 1 brevet délivré.

F. Prédiagnostic PI

La prestation Prédiagnostic Propriété Industrielle, dédiée aux entreprises marocaines (Grandes entreprises, PME, TPE et Startups) a été lancée, dans sa nouvelle version, 1er Mars 2022. Un Prédiagnostic a été effectué pour le compte de l'entreprise Colorado, et ce le 21/02/2023.

G. Services à valeur ajouté

Au titre de l'année 2023, 12 demandes des services de recherche ont été reçues :

- 4 demandes de rapport sur la situation juridique de brevet au Maroc ;
- 3 demande de rapport sur les tendances technologiques ;
- 3 demande de rapport de recherche sur l'état de la technique ;
- 1 demande de rapport de recherche d'antériorité ;
- 1 avis de brevetabilité suite aux observations ou modifications du déposant.

H. Coopération avec Technopark

L'OMPIC et le Technopark de Casablanca ont instauré un système de rendez-vous mensuel pour l'assistance et l'accompagnement des startups de Technopark de Casablanca en

matière de protection de l'innovation, en particulier, l'utilisation du système de brevets. Au titre de l'année 2023, 10 RDV ont été tenus et qui ont connu la participation de 40 Startups.

IX. ACTIVITES DU SYSTEME D'INFORMATION

Les principaux projets et activités réalisés en 2023 dans le cadre du développement des systèmes d'information et de la digitalisation des services de l'OMPIC ont porté sur :

1- PLATEFORME DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES PAR VOIE ELECTRONIQUE

- Lancement de la phase pilote de la plateforme Directentreprise le 6 février 2023 pour un groupe limité de professionnel au niveau du tribunal de Rabat ;
- Suivi et prise en charge continue des développements relatifs aux retours reçus lors de la phase pilote ;
- Intégration de la plateforme avec le système national de l'identité numérique ;

2- REGISTRE DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

- Suivi et amélioration continue de la plateforme de consultation des Bénéficiaires Effectifs (BE) suite au feedback des utilisateurs ;
- Mise en place de tableaux de bord de suivi de la consultation du registre des bénéficiaires effectifs.

3- SYSTEMES DE TRAITEMENT ET DE GESTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

- Lancement en ligne de la plateforme IP Marketplace ;

- Développement de la nouvelle plateforme de traitement des Oppositions ;
- Développement de la nouvelle plateforme de traitement automatique des états de synthèse ;
- Déploiement en environnement de recette de la nouvelle chaîne de traitement des documents Brevets et du nouveau serveur de publication ;
- Installation et configuration du système IPAS 3.6 pour la gestion des Dessins et Modèles Industriels (DMI) ;
- Développement du nouveau système de recherche dans les bases de données des Marques et DMI ;
- Développement d'une nouvelle plateforme de consultation du registre central de commerce ;
- Démarrage des ateliers fonctionnels et techniques pour la mise en place du nouveau système de dépôt en ligne des demandes de brevet.
- Maintenance et support technique des applications et systèmes informatiques de l'Office.

4- INFRASTRUCTURE SYSTEME, RESEAUX ET SECURITE

- Mise à niveau de l'infrastructure de stockage et de virtualisation hébergeant les serveurs de production de l'OMPIC ;
- Connectivité sécurisée via des canaux VPN entre la plateforme Directentreprise et les systèmes des parties prenantes ;
- Installation et configuration de l'infrastructure système, réseau et sécurité des nouvelles plateformes (IPMarketPlace, E-réclamation, OCR, Opposition, ...) ;
- Mise en place d'une nouvelle solution de visioconférence ;
- Maintenance et support technique de l'infrastructure système, réseaux et sécurité de l'Office.

5- EXPLOITATION DES DONNEES ET SYSTEMES D'AIDE A LA DECISION

- Amélioration continue des tableaux de bord pour le suivi et le reporting de l'activité PIC ;
- Elaboration de la première version des tableaux de bord de suivi de la plateforme Directentreprise ;
- Développement en cours de la nouvelle version du baromètre de la PIC ;
- Mise à disposition des statistiques de la PIC au profit des institutionnels et opérateurs économiques (Conseil de la concurrence, Cours des comptes, Observatoire OMTPME, Ministère de l'Industrie et du Commerce...) ;
- Elaboration des procédures de chargement et de mise à jour des données du Registre des bénéficiaires effectifs ;
- Réponse aux questionnaires émis par les instances nationales et internationales (Business ready, questionnaire de mesure de maturité des registres, rapport d'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, ...) ;
- Animation de webinaires et ateliers de promotion des services d'informations autour de la Data.
- Ateliers de promotion des services de vente des bases de données au profit des opérateurs économiques et du secteur financier (15 ateliers tenus).



**Route de Nouasseur, RS 114, Km 9.5
BP 8072 Casa - Oasis - Casablanca**

www.ompic.ma